

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière  
concernant le budget 2019

(Du 22 novembre 2018)



# **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2019**

(Du 22 novembre 2018)

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 13, 20 et 22 novembre 2018 pour examiner le budget de l'exercice 2019 de la Ville de Neuchâtel. Durant cette période les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères.

## **Discussion générale**

Le budget présente un bénéfice du compte des résultats de 1'449'000 francs, sans qu'aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ne soit effectué. La situation financière de la Ville semble globalement saine, avec une fortune nette qui s'élèvera à 54 millions au 1<sup>er</sup> janvier prochain et des fonds et réserves qui totaliseront 275 millions de francs.

Cependant, une analyse plus détaillée du compte des résultats nous montre que l'amélioration notable observée par rapport au budget 2018 provient de facteurs externes, sur lesquels la Ville n'a pas une emprise directe. En effet, ce sont principalement les recettes liées à la réévaluation des actions de Viteos SA (8.6 millions) et l'augmentation prévue des revenus des impôts sur les personnes morales (6.7 millions) qui permettent à la Ville d'afficher des résultats financiers aussi favorables.

Si l'on retranche cette hausse des recettes de l'ordre de 15 millions à l'écart de 11 millions entre le résultat opérationnel des budgets 2018 et 2019, on observe une détérioration « hors revenus supplémentaires » de celui-ci d'environ 4 millions.

Le niveau d'inquiétude que ce constat suscite chez les commissaires varie selon leur appréciation de la situation conjoncturelle dans laquelle la Ville se trouve. Pour la majorité de la commission, l'équilibre trouvé dans le budget 2019 n'est pas structurel mais permet d'envisager l'avenir sereinement, pour autant que de sérieuses mesures d'optimisation soient entreprises. Pour d'autres commissaires, cette augmentation des charges d'exploitation n'est pas justifiable et préterite la situation financière de la Ville sur le long terme. Tous s'accordent cependant quant à la nécessité d'intensifier les efforts déjà initiés par le Conseil communal visant à mettre en adéquation les charges et les revenus d'exploitation.

Cet appel a été réitéré chaque année dans ses rapports par la commission depuis le budget 2016. En ce sens, les quelques phrases dans le rapport du Conseil communal laissant croire que la commission financière a été un obstacle à de potentielles mesures d'optimisation semblent particulièrement maladroites. En effet, les mesures évoquées par le Conseil communal ne portaient que sur une catégorie de charges, sans réflexion de fond sur les prestations offertes à la population, et c'est pourquoi elles ont reçu un accueil globalement mitigé au sein de la commission.

C'est dans cette même optique que la commission s'oppose à la baisse de 130'000 francs des allocations complémentaires pour enfant et à la suppression de la subvention à l'abonnement mensuel onde verte à hauteur de 200'000 francs. Il convient également de relever qu'une acceptation du projet de fusion entre le CEG et le SIEN par le Grand Conseil péjorera le résultat du compte d'exploitation de 1.4 millions de francs pour les cinq prochaines années, et d'environ 3 millions de francs par an ensuite.

Des efforts d'optimisation sont d'autant plus nécessaires qu'ils permettront de soutenir un niveau d'investissement élevé en recourant moins fortement à l'endettement. Ainsi, les nombreux investissements prévus, de l'ordre de 55 millions de francs, visant à poursuivre un développement harmonieux de notre Ville, réjouissent la commission.

Il faudra toutefois veiller à ce que les investissements planifiés puissent être effectivement réalisés en 2019, d'autant plus que les crédits pour 75%

d'entre eux ont déjà été validés par le Conseil général, et que des ressources humaines supplémentaires sont sollicitées par le Conseil communal pour permettre leur réalisation.

En revanche, l'augmentation de la dette, qui devrait s'établir à 335 millions en fin 2019, est préoccupante. Et ceci d'autant plus qu'elle atteindra 386 millions en fin 2022 selon la planification financière, alors qu'une amélioration de la conjoncture est prévue. Cependant, il convient de garder en mémoire que la dette budgétée n'est pas forcément celle constatée aux comptes, en raison d'investissements qui n'ont pas été réalisés dans ces délais.

Dans cette situation, sous réserve des besoins concrètement justifiés par la réalisation des investissements planifiés et les postes autofinancés, l'augmentation de 6.8 EPT liée à des nouveaux besoins RH n'est pas accueillie favorablement par l'ensemble des commissaires. Pour les nouveaux postes dont on suppose qu'ils généreront un rendement, comme par exemple à la gérance des bâtiments, une brève analyse coût-bénéfices basée sur quelques hypothèses simples aurait été la bienvenue. A ce propos, il serait souhaitable que le Conseil général soit informé de manière plus claire lors de présentation de rapports par le Conseil communal des ressources humaines supplémentaires à celles existantes au sein de l'administration que leur acceptation rendrait nécessaire.

Les cinq sous-commissions ont donc siégé entre le 14 et 16 novembre 2018 afin de procéder à un examen plus approfondi du budget 2019. La synthèse de leurs travaux respectifs figure dans le rapport de chaque sous-commission présenté ci-après :

# Rapport de la Sous-commission financière I

(Economie, Finances et Ressources humaines)

MM. Dimitri Paratte et Timothée Hunkeler (rapporteur) ont rencontré le 15 novembre 2018 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Service des assurances) ; MM. Jean-Marc Boerlin, Jean-Michel Ischer et Marco Paolini (Service de l'économie) ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG).

## 01. Chancellerie

### 100 Directions / Chancellerie

**100.03 Direction Economie, Finances, Ressources humaines**

**31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers et

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Montants récupérés suite au transfert du dicastère de l'Economie.

## 02. Finances

### Remarques d'ordre général

Une erreur a été relevée en page 19 durant la séance de la Commission financière: la dette à long terme (en milliers de francs) s'élève à 335'000 et non 339'000. Un correctif suivra.

### 103 Service financier

**103.01 Service financier**

**31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31990.99 Marge pour variation d'intensité

Lors du budget 2018, le Conseil général a souhaité que les charges BSM soient diminuées de 2 millions. Ce montant n'est pas repris dans le présent budget par l'Exécutif. De plus, la marge de variation d'intensité proposée par le Conseil communal (anciennement écart statistique) était de 3 millions au budget 2018, elle n'est plus que de 2 millions en 2019 grâce aux réductions des charges de BSM intégrées par le Conseil communal de l'ordre de 1 million.

#### **44 Revenus financiers**

44010.00 Intérêts moratoires sur impôts

Le montant de -190'000 francs (revenus) sur les emprunts à court terme figure sur le compte 44990.00. Lors du budget 2018, ce montant se trouvait dans les charges, sur le compte 34010.00.

A la question de savoir comment la dette a passé de 329 à 335 millions d'un budget à l'autre alors que l'insuffisance de financement est de 25 millions : de fait, l'évolution de la dette au budget 2019 tient compte de la dette estimée de l'année en cours (2018) de 310 millions, des emprunts arrivant à échéance en 2019 à reconduire et de l'insuffisance de financement de 25 millions de francs estimée au budget 2019.

Evolution de la dette : les taux restent encore bas. Un volume d'emprunts de 40 millions de francs arrive à échéance en 2019. L'objectif est d'effectuer des renouvellements à long terme. Le taux moyen de la dette à long terme poursuit sa baisse tant bien même que son montant total augmente.

#### **103.02 Impôts**

##### **Personnes physiques**

Evolution de l'impôt sur le revenu est de l'ordre de 2% de la matière, on s'attend à une hausse, compensée par la perte d'un point d'impôt.

L'impôt à la source reste stable, de même que l'impôt des frontaliers.

Evolution de l'impôt sur la fortune : certains indices consolidés à partir d'indicateurs boursiers (indices Banque Pictet LPP25 et LPP40) montrent que l'on peut s'attendre à une hausse importante de l'impôt sur la fortune.

##### **Personnes morales**

Tendance à la hausse justifiée par la conjoncture, déjà nettement meilleure en 2018 et qui continue ainsi pour 2019.

Dès 2020, les réformes cantonales et fédérales de la fiscalité devraient amener une baisse du taux substantielle ainsi que la suppression des statuts. La première mesure est quantifiable avec une perte de recettes de l'ordre de 14 millions. La deuxième mesure l'est moins puisque l'on ne dispose pas des chiffres précis pour évaluer les nouvelles recettes issues de la taxation forfaitaire des sociétés dites à statuts, mais devrait être profitable au point de dépasser les pertes.

## 104 Contrôle des finances

### **104.00 Contrôle des finances**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

La renégociation du contrat avec PwC pour la révision des comptes 2018 a permis d'obtenir une diminution des honoraires.

Suite à l'interruption de la procédure concernant l'appel d'offres pour le mandat de révision des comptes 2018 à 2020, il a été décidé d'une part de prolonger le mandat de PwC pour l'année 2018 et d'autre part de lancer une nouvelle procédure pour les années 2019 à 2020 en cas de fusion, et pour les années 2019 à 2021 dans le cas contraire. Selon la LFinEC, le Conseil général doit valider le choix de l'organe de révision. Le Conseil communal invite les membres du Conseil général à participer au groupe d'évaluation des offres via leur Commission financière.

## 105 Centre Electronique de Gestion

### **105.00 CEG**

Le budget présenté est tout à fait classique. En cas de fusion des services informatiques SIEN/CEG, l'Entité de gestion CEG subsistera avec de grosses adaptations à finaliser : à savoir l'adaptation des charges en relation avec le mandat de prestations (environ 2,9 millions) et la ventilation des comptes pour les services de notre administration.

On constate une prise de conscience sur la sécurité et la protection des données, élément sur lequel il faut se pencher avec les utilisateurs. Sur le thème de la sécurité informatique, il est à noter que le CEG est certifié ISAE 3402, ce qui signifie que ses standards de sécurité ont fait l'objet d'une évaluation formelle par un auditeur indépendant et qu'ils ont été attestés comme étant appropriés, efficaces et contrôlés.

## 106 Service juridique

### **106.00 Service juridique**

Ce budget est dans la ligne de ceux des années précédentes, pas de particularité à relever.

Les effectifs sont stables, d'une part et les dépenses autres que celles afférentes au personnel le sont également, d'autre part. Le Chef de service partira à la retraite en 2019.

### **39 Imputations internes**

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

La somme de 38'800 francs correspond aux loyers facturés par la direction de l'Urbanisme.

## **03. Ressources humaines**

### **Remarques d'ordre général**

#### **Projet de santé et sécurité au travail**

Le premier volet qui traitait de l'ergonomie et de la prévention des troubles musculo-squelettiques se terminera durant le premier trimestre 2019. L'entier des places de travail a été évalué par des spécialistes. Le deuxième volet, abordant la gestion du stress, a déjà démarré avec un questionnaire adressé aux cadres et se poursuivra l'année prochaine avec l'ensemble du personnel. Le troisième volet sur la santé nutritionnelle débutera ultérieurement.

#### **Timelead**

Phase de finalisation du déploiement de la nouvelle version de Timelead (saisie des temps de travail). Cette adaptation permet une utilisation de gestion du personnel (analyses de l'utilisation du temps de travail et des absences, notamment). Timelead fonctionne désormais en interface avec le système Abacus-salaires qui est en place depuis janvier 2018.

#### **Abacus**

Différents projets de déploiement d'Abacus sont prévus avec pour objectif la création d'un véritable « portail » ressources humaines pour le suivi des dossiers du personnel. Par ailleurs, il est souhaité, à moyen terme, de



passer à la gestion électronique des documents, pour la gestion du personnel tout d'abord puis l'ensemble de l'Administration.

## **Statut du personnel**

Le dossier important pour 2019 est la révision du statut du personnel et de son règlement d'application. Le projet de révision du statut est actuellement en phase de lecture et de consultation auprès des associations et syndicats du personnel. Le Conseil communal devrait proposer un texte pour adoption au courant de l'année 2019 au Conseil général. Quant au règlement d'application, il fera l'objet d'une révision dans le prolongement du statut.

### 107 Ressources humaines

#### **107.00 Service des ressources humaines**

##### **30 Charges de personnel**

La masse salariale est maîtrisée. Il n'y a pas eu d'indexation des salaires puisque l'indice appliqué est toujours celui de 2011 et que l'évolution de l'indexation ces dernières années n'a toujours pas rattrapé cette valeur.

Le Conseil communal propose dès 2019, la baisse de l'allocation complémentaire pour enfants qui passera de 145 à 125 francs par enfant. Il s'agit d'un complément à l'allocation prévue par la loi cantonale.

##### 30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Montant en augmentation dû à un nouveau besoin de conseiller en ressources humaines, notamment pour l'encadrement d'entretiens d'entrée et de sortie des techniciens et cadres qui ne sont toujours pas systématiques avec la dotation actuelle.

##### 30990.00 Autres charges de personnel

En augmentation en vue de l'organisation d'une fête commune en 2019. En temps normal, les coûts relatifs aux fêtes de fin d'année sont répartis dans les comptes des services. Une fois par législature, une fête commune a lieu.

Dans ce compte sont également intégrés les cadeaux faits aux retraités, les apéritifs organisés pour les jubilaires ou encore les frais liés aux sorties « team building ». Tout ça est réglementé par une note de service précise.

## **04. Economie**

### 108 Service de l'économie

#### **108.00 Economie**

##### **Généralités**

Le service de l'économie rencontre régulièrement les entreprises situées sur le territoire communal. Ces échanges informels permettent de garder un contact privilégié entre la commune et les entreprises. C'est un des enjeux principaux du service.

##### **Délégué au centre-ville**

Les animations de 2019 s'organisent et principalement les activités de fin d'année. La Ville reste à l'écoute des usagers du centre-ville et, pour cela, plusieurs modifications sont en cours comme l'installation de terrasses et de bars disséminés dans la ville ou encore la prolongation du marché du Coq-d'Inde. A noter qu'après 5 ans, la Ville se retire de l'organisation de la Silent party et celle-ci est reprise par les restaurateurs de la place. La Ville subventionne la manifestation à hauteur de 7'000 francs, le reste étant à charge des restaurateurs.

Le Conseil communal n'a pas prévu de montant supplémentaire au budget pour les animations du 40<sup>e</sup> anniversaire de la zone piétonne, mais prévoit de dépenser plus lorsqu'un projet précis aura été adopté. Il restera dans ses compétences maximales de 200'000 francs.

##### **Délégué à l'immobilier et au logement**

Dans un premier temps, la mission du délégué à l'immobilier était « zéro vitrine vide ». Aujourd'hui, il s'occupe également des surfaces administratives et en 2019 la liste de ces locaux sera élargie au territoire communal. Il est important d'avoir une longueur d'avance grâce aux nombreux contacts dans les gérances ou grâce aux visites personnelles sur le terrain. Le but est aussi de développer des partenariats, notamment avec les responsables des gérances immobilières.

La fonction du délégué est en phase de construction et en phase de démarrage pour ce qui est du volet logements, notamment en ce qui concerne les LUP (logements d'utilité publique), les logements AE (avec encadrement pour seniors) et également ceux en coopératives d'habitation.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

33009.00 Amort. Planif., autres immo. corporelles PA

Amortissement de la participation de la Ville au CSEM. Il est prévu l'achat de nouvelles actions afin que la Ville puisse rester au Conseil d'administration.

### **36 Charges de transfert**

36350.00 Subventions aux entreprises privées

Octroi de subventions diverses : notamment FSRM, Salon de l'immobilier, Nouvel-An chinois ou encore Artisanales.

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Le montant de 100'000 francs est alloué à l'association Neuchâtel Centre.

# **Rapport de la Sous-commission financière II**

(Education, Santé, Action sociale)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier, Johanna Lott Fischer et de M. Benoît Zumsteg (rapporteur), s'est réunie le 15 novembre 2018 en présence de Mme Anne-Françoise Loup, directrice des sections concernées, pour examiner le budget 2019. Ont également participé à cette séance: pour la Section de la Santé, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du centre d'orthophonie, Mme Catherine Stangl, cheffe du centre de santé sexuelle – planning familial et Mme Isabelle Girod, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé ; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du service de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration du service de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén; pour la section de l'Action sociale, M. Frédéric Richter, chef de service et Mme Nives Faggiani, responsable financière et cheffe du GSR ; pour les 3 Sections Education, Santé et Action sociale, M. Pierre Geissbühler, administrateur et chef de projets.

## **Remarque d'ordre général**

Les commissaires ont également reçu le budget 2019 de l'éorén et son rapport. Compte tenu de l'importance des charges représentées par l'école et des défis de l'éorén, la participation du secrétaire général de l'éorén a été appréciée.

Les représentants soutenus par la directrice du dicastère des trois entités de gestion passées sous revues ont montré un grand enthousiasme à promouvoir les futurs projets les concernant, brièvement :

## **Santé**

La représentante du centre de santé sexuelle présente le service comme un service public qui mériterait d'être reconnu bien au-delà des frontières communales, voire cantonales. La responsable du centre d'orthophonie souligne que son service fait un travail que certain-e-s orthophonistes privé-e-s ne souhaitent réaliser, par exemple la prise en charge des enfants des familles issues de la migration, où le traitement orthophonique doit intégrer des traumatismes liés au vécu de ces jeunes.

Et pour finir, la déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la

santé souhaite notamment mener des projets innovants pour les seniors ; son service étant le seul dans le canton qui s'occupe de manière ciblée des besoins spécifiques des personnes âgées.

### **Action sociale**

Bien évidemment que l'absorption des services de la commune de Peseux sera le grand défi de 2019 tout en s'engageant, si résultat positif sur la fusion, à maintenir une antenne à Peseux.

### **Education**

Au niveau du pré et parascolaire, 100 places supplémentaires ont été créées pour la rentrée 2018. Le grand défi à venir est l'intégration d'une demande supérieure d'enfants avec la création de nouveaux projets immobiliers comme à la Coudre, Tivoli... Au niveau de l'école, les projets de rénovation des collèges ainsi que la « cantonalisation » de l'école ont été anticipés. Il n'est jamais sans rappeler que la formation est LA mission des collectivités publiques.

Dans le but de diminuer les coûts, la revue des missions et prestations a commencé surtout dans l'optique de réaliser des optimisations organisationnelles.

Le tableau synthétique de l'écart entre charges et revenus montre que la baisse des charges est surtout faite dans le dicastère de l'Education avec une diminution du nombre d'enfants pris en charge dans les crèches privées ainsi que la suppression du service médical des écoles repris par l'éorén. L'augmentation des revenus dans l'Education est due à l'augmentation des places et donc davantage de facturation aux parents.

Quant à l'évolution du personnel, il y a au total une augmentation de 5.98 EPT, principalement composée de nouveaux EPT à l'accueil parascolaire, à la suite de création de nouvelles places d'accueil, et au transfert de l'Action sociale de Peseux, alors que le service médical des écoles est transféré à l'éorén et qu'un poste au centre d'orthophonie n'est pas repourvu au départ à la retraite d'une collaboratrice.

Pour le repas de midi, la commission s'est rendue dans les nouveaux locaux de la structure d'accueil parascolaire du Carambole. Nous remercions toute l'équipe, éducative comme culinaire, pour cette occasion de découvrir cette structure idéalement située et équipée.

Tableau synthétique des différences entre charges et revenus (BU19-BU18) :

Entité de gestion	Différence de Charges BU19 - BU18	Différence de Revenus BU19 - BU18	Ecart BU19 - BU18
Direction ESAS	32'200	2'000	<b>34'200</b>
Santé	-128'400	89'700	<b>-38'700</b>
Action sociale	601'100	-741'000	<b>-139'900</b>
Education	-745'700	-405'800	<b>-1'151'500</b>
<b>Dicastère ESAS</b>	<b>-240'800</b>	<b>-1'055'100</b>	<b>-1'295'900</b>

Tableau des variations de l'excédent de charges par entité de gestion :

Budget 2019 (excédent de charge en milliers de francs)						
Entité de gestion	B2019	B2018	écarts	C2017	écarts	Explications
Direction ESAS	597.7	563.5	34.2	523.0	74.7	Modification du régime de prévoyance professionnelle
Centre de santé sexuelle	236.4	216.0	20.4	187.2	49.2	Budget supplémentaire pour 50 ans du Centre
Centre d'orthophonie	350.7	420.0	-69.3	286.9	63.8	Mesures d'économies et réduction des effectifs
D. aux PA et à la promotion de la santé	268.0	257.8	10.2	193.3	74.7	Réévaluation de fonction et intégration des subventions dentaires
<b>Total Santé</b>	<b>855.1</b>	<b>893.8</b>	<b>-38.7</b>	<b>667.5</b>	<b>187.6</b>	
Guichet social - administration	17'549.5	17'625.8	-76.3	17'247.4	302.1	Intégration de Peseux
Aide sociale	2'113.4	2'175.1	-61.7	2'095.1	18.3	Intégration de Peseux
Agence AVS/AI	944.9	946.8	-1.9	948.8	-3.9	
<b>Total Action sociale</b>	<b>20'607.8</b>	<b>20'747.7</b>	<b>-139.9</b>	<b>20'291.3</b>	<b>316.5</b>	
Service admin. de l'accueil de l'enfance	1'322.4	1'182.5	139.9	979.7	342.7	Général: conjoncture favorable, remplacement de personnel par du personnel plus jeune
Contributions aux crèches	5'502.8	5'916.7	-413.9	5'214.6	288.2	
Accueil préscolaire	991.8	1'282.2	-290.4	1'157.9	-166.1	
Accueil parascolaire	1'605.1	1'899.3	-294.2	998.8	606.3	Ouverture de places supplémentaires
Enseignement et formation	30'190.0	30'126.0	64.0	29'743.4	446.6	
Service médical	0.0	356.7	-356.7	352.0	-352.0	Transfert à l'éorén
<b>Total Education</b>	<b>39'612.1</b>	<b>40'763.4</b>	<b>-1'151.3</b>	<b>38'446.4</b>	<b>1'165.7</b>	
<b>Total Dicastère (y.c. direction)</b>	<b>61'672.7</b>	<b>62'968.4</b>	<b>-1'295.7</b>	<b>59'928.1</b>	<b>1'744.6</b>	

## Présidence

### 01. Directions / Chancellerie

#### 100 Directions / Chancellerie

#### 100.05 Direction de l'Education, de la Santé et de l'Action sociale

#### 30 Charges du personnel

#### 30520.00 Cotis. patronales aux caisses de pension propres

La différence provient du changement de système de prévoyance entre la nouvelle directrice et l'ancienne, bénéficiant encore de l'ancien système de prévoyance.

30990.00 Autres charges du personnel

Montant dévolu au développement de l'esprit d'équipe (souper annuel des collaborateurs·trices des directions notamment, team building).

#### **49 Imputations internes**

49300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Facturation au Centre d'orthophonie d'une part des charges de personnel de l'Administrateur. Ce montant est intégré aux charges du Centre, réparties entre les communes membres.

### ***Dicastère de l'Education, de la Santé et de l'Action sociale***

## **05. Santé**

### **Remarques générales**

#### 109 Service de la santé

##### **109.01 Centre de santé sexuelle**

Le Centre de santé sexuelle vivra son 50<sup>ème</sup> anniversaire en 2019. Pour marquer l'occasion, 3 événements sont prévus au fil de l'année : une conférence scientifique aura lieu le 14 mars, en partenariat avec HNE, sur le thème des difficultés à parler de l'intimité pour le patient comme pour le soignant. Une exposition au péristyle de l'Hôtel de Ville présentera durant le mois de juin les archives du Centre sous un angle historique et sociologique. Pour finir une action « hors-mur » sera mise sur pied pour promouvoir le service dans le cadre de la journée mondiale de la contraception du 26 septembre.

Les dernières discussions avec le service de la santé publique ont été encourageantes : des démarches sont entreprises par le canton pour clarifier et préciser les missions et les prestataires en matière de santé sexuelle (consultation prévue en début d'année).

Dans ce cadre le financement de ces missions doit être retravaillé sur deux axes :

1. Permettre une répartition plus équitable des charges des deux Centres de Santé sexuelle des Villes entre l'ensemble des

communes. Pour rappel, près de 65% des usagers du centre proviennent d'autres communes.

2. Il a également été annoncé que le montant de la subvention 2019 pourrait remonter au niveau de la subvention 2017 (hausse probable non intégrée au budget).

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31300.00 Prestations de services de tiers

Un montant de 20'000 francs est attribué pour l'organisation de 3 manifestations dans le cadre des 50 ans du centre. Le solde correspondant principalement aux frais d'analyses sanguines effectuées lors des tests IST (infections sexuellement transmissibles).

### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subvention aux orga. privées à but non lucratif

Participation aux frais du projet PASS de Médecins du Monde (prévention des maladies et de la violence sexuelle dans le milieu de la prostitution). Une collaboratrice du centre participe activement au projet.

### **39 Imputations internes**

39300.00 Frais administratif et d'exploitation

Loyer et participation aux frais du guichet et de la réception téléphonique de l'Action sociale.

### **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

Montants facturés à titre d'animation de groupe et d'intervention de conseil.

42500.00 Ventes

Montants facturés pour les tests IST et la vente de matériel médical.

42600.00 Remboursement de tiers

Remboursement d'aides diverses par des fonds d'entraide.



## **46 Revenus de transfert**

46110.00 Dédommagement des cantons et des concordats

Participation de l'Etat aux frais du centre.

## **109.02 Centre d'orthophonie**

La Commune de Cornaux a résilié au 31 décembre 2018 la convention qui la lie avec le Centre de Neuchâtel. Dès lors, un départ en retraite (0.65 EPT) ne sera pas compensé. Les mesures d'améliorations des finances se poursuivent (exigences en matière de temps facturable par orthophoniste, modification du modèle de formation continue, etc.). Il est à rappeler que le transfert des orthophonistes dans la grille salariale de la Ville en 2017 (auparavant, traitement selon grille salariale des enseignants) permettra une amélioration significative du déficit à long terme. Le centre subit donc encore l'historique d'une progression salariale sur 10 ans contre 32 pour la grille de la Ville.

La Cheffe du centre a annoncé son départ en retraite pour l'été 2019. Des réflexions sont en cours pour faire face à ce changement.

## **30 Charges du personnel**

Un départ en retraite (0.65 EPT) ne sera pas repourvu en lien avec la fermeture de la permanence de Cornaux. De plus, 7.5% de poste ont également été diminués en début d'année 2018 (baisse de temps de travail volontaire). La différence de budget à budget est donc de 0.73 EPT. Les recettes ont été diminuées proportionnellement à cette baisse d'effectif.

Les montants alloués à la formation ont été réduits. La formation continue s'aligne désormais sur les standards de l'association professionnelle. Les accents de formation (supervision) seront mis sur le travail en lien avec le bilinguisme et l'accueil d'enfants migrants. Ces derniers représentent une part importante du centre, conséquence de son rôle d'accueil universel et de ses facilités d'accès.

La direction souhaite poursuivre ses réflexions en matière de promotion du dépistage précoce des troubles du langage.

30593.00 Caisse de remplacement

La caisse de remplacement a été dissoute au 31 juillet 2017.

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments

Aucun entretien planifié cette année (mesure d'économie).

### **39 Imputations internes**

39100.00 Imputations internes pour prestations de services

Part des traitements non pris en charge par l'Etat qui sont à la charge de la Ville (montant encaissé sous 49100.00).

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Il s'agit des loyers payés à l'Action sociale, de la taxe par habitant pour la Ville de Neuchâtel et de la part des charges de l'administrateur attribués au centre d'orthophonie.

### **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

Ensemble des prestations facturées (OES (1'032'500 francs), Parents (20'000 francs), communes hors VDN (5'000 francs) et institutions (55'000 francs)).

### **46 Revenus de transfert**

4611000 Dédommagements des cantons et des concordats

Le dédommagement versé par l'Etat a été réduit dans le cadre de la négociation d'une nouvelle convention pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit d'une mesure d'économie du DEF.

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Participation au déficit des communes conventionnées (hors VDN) et taxe par habitant (0.20 francs par habitant). La variation provient du retrait de la Commune de Cornaux de la convention d'orthophonie.

### **49 Imputations internes**

49300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Taxe par habitant payée par la Ville de Neuchâtel (encaissement).

#### **109.04 Déléguée aux personnes âgées et à la prom. de la santé**

La déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé poursuit sa collaboration très étroite et très appréciée avec les partenaires du réseau « vieillesse » et avec les différents services de la Ville. On pourra citer entre autres son travail d'accompagnement pour la politique de création de logement avec encadrement.

L'année 2019 verra notamment le développement de projets liés à la lutte contre la dénutrition et plus généralement sur le thème de l'alimentation et son impact social pour les séniors. Le thème du maintien de la mobilité des aînés continue d'être largement abordé en 2019.

L'intérêt de la fonction et l'importance de la thématique amènent très régulièrement la déléguée à communiquer sur la vision sociale du vieillissement et de la place des seniors dans la société.

Outre les aspects liés spécifiquement aux personnes âgées, diverses actions de prévention pour le grand public seront menées (dépistages de cancer de la peau par exemple.)

#### **30 Charges de personnel**

Une réévaluation des tâches, missions et responsabilités de « l'attachée aux personnes âgées » a été menée et a conduit à la promotion de la fonction en « déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce que se traduit par une augmentation de salaire de 10'100 francs/an.

#### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subvention aux orga. privées à but non lucratif

ANAAP (14'400 francs), Hôtel des Associations (25'000 francs), Mouvement des Aînés (14'200 francs), AVIVO (5'900 francs) et autres (7'500 francs).

36370.00 Subvention aux personnes privées

Attribution à cette entité de gestion du budget pour les subventions pour traitements dentaires des élèves scolarisés sur le territoire communal (30'000 francs) suite au transfert du service médical à l'éorén.

## 06. Action sociale

### Remarques générales

Le Service de l'action sociale fait face à une importante mutation structurelle. Financièrement son budget reste stable (-140'000 francs).

Le Service de l'action sociale accueillera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les prestations sociales de la commune de Peseux. Huit nouveaux collaborateurs-trices (5.6 EPT) sont accueillis au sein du service.

Des locaux rénovés permettent d'accueillir le nouveau personnel. La Ville gère désormais les prestations des communes de Valangin, Corcelles-Cormondrèche et donc Peseux, les charges correspondantes sont refacturées aux communes selon conventions, compensant les charges de personnels.

Dans la cadre de la maîtrise de la facture sociale, l'Etat annonce une diminution du montant de la facture sociale pour 2019 (-1.3%, ensemble des comptes 36110.00 à 36110.09) ; c'est en particulier le poste des subsides maladie (-268'000 francs) qui est en diminution. Pour cette raison, le budget 2019 est un peu en dessous de 2018 (140'000 francs).

Trois réformes cantonales sont en cours et impacteront le champ social en 2019. La nouvelle politique cantonale d'intégration professionnelle, dont le service de Neuchâtel est projet pilote, vise à répartir le suivi entre l'office cantonal du marché de l'emploi (OMAT) et les service sociaux régionaux (SSR), une redéfinition des rôles est en cours, l'évaluation du projet est attendue en 2019. Le canton a lancé un projet et de redéfinition des prestations sociales, un rapport ad hoc a été mis en consultation à l'été 2018 et doit être discuté au Grand Conseil; une réforme de l'aide sociale est prévue dans ce projet, une nouvelle prestation complémentaire cantonale est également à l'étude. Troisième chantier cantonal d'envergure prévu pour 2019, le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers d'aide sociale.

Ces réformes s'ajoutent aux directives cantonales émises ces dernières années dans le plan d'économie des dépenses de l'Etat, ce climat induit une pression importante sur les autorités d'exécution (communes).

Le service souhaite poursuivre son travail de soutien auprès des bénéficiaires dans le respect du cadre cantonal, tout en poursuivant le meilleur accompagnement social possible, notamment dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

La liberté de la VDN en matière de prestations sociales se trouve extrêmement limitée.

## 110 Guichet social régional

### **110.00 Guichet social - administration**

#### **30 Charges du personnel**

##### 30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Dotation supplémentaire de 2.6 EPT suite au transfert des prestations sociales de la commune de Peseux, compensée par les honoraires sur le compte 46120.00 (110.00/111.00).

Nouveau besoin de 0.5 EPT pour le suivi administratif des dossiers d'insertion socio-professionnelle et de la numérisation des dossiers d'aide sociale. Il s'agit d'un poste pour une durée limitée à deux ans.

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31000.00 Matériel de bureau

Augmentation due à la suppression du compte interne du centre d'impression et augmentation des charges suite au transfert du guichet social de Peseux.

##### 31060.00 Matériel médical et sanitaire

Achat d'un défibrillateur.

##### 31100.00 Achat de meubles et machines de bureau

Dépenses nécessaire due à l'augmentation du personnel de l'action sociale (+ 10 collaborateurs-trices).

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Transfert de charges du centre économat et augmentation de la charge de la conciergerie suite à la location d'une surface supplémentaire.

##### 31300.05 Frais de ports

Charge supplémentaire pour le dispositif cantonal « loyers » (envoi de courriers recommandés pour les demandes de baisses de loyer des bénéficiaires de l'aide sociale). Les frais du projet sont entièrement compensés par la facture sociale (46110.00).

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Augmentation de la surface louée suite au transfert des guichets sociaux de Corcelles-Cormondrèche et Peseux.

### **36 Charges de transfert**

36110.00 Dédommagements cantons et concordats

La facture sociale est répartie sur plusieurs comptes du 36110.01 au 36110.09. Le montant total de la facture sociale se monte selon budget 2019 de l'Etat à 16'100'000 francs.

Augmenté de 100'000 francs par prudence concernant les subsides LaMal.

### **39 Imputations internes**

39101.00 Prestations informatiques

Renouvellement du parc informatique et nouveaux postes (prestations Peseux).

### **46 Revenus de transfert**

46110.00 Dédommagement des cantons et concordats

Augmentation suite au transfert des guichets sociaux de Corcelles-Cormondrèche et Peseux.

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Honoraires Corcelles-Cormondrèche et Peseux pour l'Antenne Accord.

## 111 Aide sociale

### **111.00 Aide sociale**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Dotation supplémentaire de 2.4 EPT suite au transfert des prestations sociales de la commune de Peseux, compensée par les honoraires sur le compte : 46120.00.

Dotation de 1 EPT supplémentaire liée au projet cantonal « Dispositif loyer », les dépenses en lien avec ce projet sont refacturées à la facture sociale.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31000.00 Matériel de bureau

Augmentation due à la suppression du compte interne du centre d'impression et augmentation des charges suite à la reprise des prestations sociales de Peseux.

31300.01 Prestations de services de tiers

Transfert des charges du centre d'impression.

### **39 Imputations internes**

39101.00 Prestations informatiques

Renouvellement du parc informatique et nouveaux postes (prestations Peseux).

### **46 Revenus de transfert**

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Indemnisation par la HES pour l'accueil de stagiaires assistants.es sociaux.

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Honoraires des Communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux.

### 112 Agence AVS/AI

**112.00 Agence AVS/AI**

### **30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Dotation supplémentaire de 0.6 EPT suite au transfert des prestations sociales de la commune de Peseux compensée par les honoraires sur le compte 46120.00.

## **36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Augmentation du nombre de bénéficiaires.

## **46 Revenus de transfert**

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Honoraires des communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux.

# **11. Education**

## 131 Accueil de l'enfance

Une présentation des mécanismes de financements est effectuée par la responsable finances et administration du service de l'accueil de l'enfance.

Amélioration de 858'600 francs de budget à budget. De manière générale, la bonne conjoncture génère d'une part, une amélioration des capacités contributives des parents et d'autre part une demande accrue. Cette demande est comblée par la création de places et notamment de place d'accueil de midi (les « 12 »).

### **131.01 Service administratif de l'accueil de l'enfance**

#### **30 Charges du personnel**

0.8 EPT (coordinatrice parascolaire) précédemment imputé sur 131.04 et basculé sur 131.01.

### **131.02 Contribution aux crèches**

#### **Remarques générales**

Le titre de l'entité de gestion 131.02 est incorrect car les comptes comprennent l'ensemble des contributions, qu'elles soient liées au pré ou au parascolaire.

Malgré l'augmentation de 100 places parascolaires (20 cycle 1 + 80 cycle 2), la tendance est plutôt à la baisse pour les subventions communales. Deux critères influencent cette baisse :



- Diminution des enfants pris en charge dans les structures privées subventionnées (crèches principalement)
- Meilleure efficacité des validations des capacités contributives (VCC)

Attention les principaux changements de situation interviennent début octobre (avec la facturation de septembre). La situation peut donc évoluer dans un sens ou dans l'autre rapidement.

### **131.03 Accueil préscolaire**

#### **Remarques générales**

Pas de changement au niveau du nombre de places d'accueil.

#### **30 Charges de personnel**

Env. - 130'000 francs.

Les départs ont été remplacés par du personnel plus jeune, donc en échelon inférieur.

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31600.00 Loyer et fermage

+ 19'400 francs correspondent au loyer définitif de la crèche du Centre-Ville (travaux à la charge de la VDN).

#### **46 Revenus de transfert**

46310.00 Subventions des cantons

150'500 francs : l'augmentation de la facturation entraîne une augmentation des subventions cantonales.

46300.00 Subventions de la Confédération

Subventions allouées pour l'encouragement à la création de places d'accueil pour deux ans (2017/2018 et 2018/2019).

### **131.04 Accueil parascolaire**

#### **Remarques générales**

Augmentation au 01.08.2018 :

- + 20 places Cycle 1

- + 80 places Cycle 2

Ces augmentations ont pour conséquence positive plus d'attente sur les bassins scolaires de la Promenade, des Parcs et du Mail.

### **30 Charges du personnel**

Environ + 251'800 francs.

- 0.8 EPT (coordinatrice parascolaire) précédemment imputé sur 131.04 et basculé sur 131.01.

+ 3.2 EPT supplémentaires liées à l'ouverture de places supplémentaires.

### **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

Le taux d'occupation des parascolaires est en hausse en plus des nouvelles places d'accueil mises à disposition, il en découle une facturation plus élevée pour les parents (365'500 francs).

### **46 Revenus de transfert**

46120.00 Dédommagements des communes et des syndicats intercom.

Le taux d'occupation des parascolaires est en hausse en plus des nouvelles places d'accueil mises à disposition, il en découle une facturation plus élevée pour les communes (154'000 francs, principalement à la charge de la VDN).

46310.00 Subvention des cantons et des concordats

L'augmentation de la facturation entraîne une augmentation des subventions cantonales (161'500 francs).

## 132 Ecoles

### **132.01 Enseignement et formation**

Le secrétaire général de l'éorén, présente la situation actuelle de l'éorén et les défis à venir. Parmi ces derniers sont évoqués, la fusion du Grand Neuchâtel et ses implications sur les institutions de l'éorén, la péréquation financière cantonale ou encore l'initiative populaire des syndicats demandant la cantonalisation de l'école. Une discussion sur les enjeux des constructions scolaires et des implications financières s'ensuit.

A cet égard, nous pouvons noter que la VDN, qui participe à presque 50% par les charges de transfert à l'éorén, serait légèrement gagnante dans le calcul des contributions sur le coût des collèges. Comme la commune de St-Blaise pour le collège de Vigner (budget de plus de 30'000'000 francs), la VDN doit continuer à mener de très grands projets de réfection de ses collèges (Terreaux Est, Parcs, etc.).

### **30 Charges du personnel**

Une réévaluation des tâches, missions et responsabilités de l'attachée scolaire a été menée et a conduit à la promotion de la fonction en « déléguée » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce que se traduit par une augmentation de salaire de 6'700 francs/an.

30000.01 Salaires et jetons de présence des autorités

Montant dévolu au défraiement des participants aux CESI (Conseil d'établissement scolaire). Le concept est en réorganisation.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Fête de la Jeunesse (30'000 francs), Marathon des écoliers (5'000 francs), Devoirs surveillés (120'000 francs), sport scolaire facultatif (35'000 francs), théâtre et soutien de diverses activités et manifestations scolaires (9'800 francs).

31320.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.

Mandats divers, pour manifestations d'envergures, aide de spécialistes.

### **36 Charges de transfert**

36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Ecolage facturé par l'éorén. Le budget 2019 de l'éorén présente une charge nette globale de 65'245'528 francs (contre 65'068'000 francs en 2018). Le budget prévoit les coûts par élèves suivants :

- Cycle 1 : 7'867 francs (Budget 2018 : 7'895 francs)

- Cycle 2 : 8'819 francs (Budget 2018 : 8'673 francs)

- Cycle 3 : 12'325 francs (Budget 2018 : 12'366 francs)

Le rapport à l'appui du budget de l'éorén fourni le détail de calcul et les principaux changements opérés.

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

La vente de la propriété de la Rouvraie en 2018 génère pour 4 ans une subvention nouvelle de 50'000 francs. Le montant dévolu au soutien des camps, (16'000 francs) est maintenu.

Neuchâtel Junior Collège (50'000 francs), Ecole supérieure de Droguerie (50'000 francs), Université populaire (10'000 francs), Passeport Vacances pour les Jeunes (15'000 francs), divers (4'500 francs).

### **39 Imputations internes**

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Loyer : le montant versé pour la Rouvraie (82'000 francs) est caduc suite à la vente de la propriété.

### **132.02 Service médical**

Service transféré à l'éorén dès le 20.08.2018.

# Rapport de la Sous-commission financière III

(Chancellerie, Urbanisme, Mobilité et Environnement)

La Sous-commission financière III, composée de Mme Charlotte Opal (rapporteur), MM. Jean-Charles Authier et Antoine de Montmollin s'est réunie le 15 novembre 2018 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des services concernés, pour examiner le budget 2019. Ont également participé à cette séance M. Fabien Coquillat, chef du service du développement territorial ; Mme Nuong Bui Schaer, architecte responsable de l'entité des permis de construire ; Mme Odile Porte, responsable de l'entité planification et aménagement urbain ; Mme Alessandra Pascale, cheffe des constructions ; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et cheffe du Service des domaines ; M. Jan Boni, ingénieur forestier ; M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, au développement durable et à l'environnement ; M. Numa Glutz, responsable mobilité cyclable ; M. Pierre Geissbühler, administrateur-chargé de projets à la direction de la mobilité ; M. Christian Trachsel, ancien délégué à l'énergie accompagné de M. Stefano Bengali, son successeur ; Mme Laure Rotzetter, chargée de projets à la direction de l'urbanisme et de l'environnement ; M. Rémy Voirol, chancelier ; M. Bertrand Cottier, vice-chancelier ; Mme Françoise Küenzi, cheffe du service de la communication.

## Remarques générales

Le budget présente la nouvelle configuration des dicastères (la réorganisation ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec un budget qui reflétait l'organisation antérieure). Le budget 2019 des trois sections de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Environnement, à présent regroupées au sein du même dicastère, est construit avec un triple objectif :

- 1) déployer le potentiel du Service du développement territorial réorganisé ;
- 2) se donner les moyens de rattraper l'entretien du PF et de générer des recettes stables pour la Ville ;
- 3) créer des synergies par les liens directs entre le SDT et la Mobilité devront créer des synergies, notamment via la PLACO (Plateforme de coordination, réunissant le SDT, la mobilité, les infrastructures et la sécurité).

Les investissements présentés dans le cadre de ce budget et relatifs aux grands projets portés par le SDT ont suscité des questions de la part des

commissaires. Une section "investissements" a dès lors été ajoutée en préambule de la discussion du budget de l'entité de gestion 120.01.

La présidence du Conseil communal étant assurée cette année par Mme la conseillère communale Christine Gaillard, le présent rapport comporte également les commentaires au budget de la Chancellerie.

## **01. Chancellerie**

### 100 Directions / Chancellerie

L'évolution principale concerne le transfert du Centre d'impression à l'État, dans un objectif de rationalisation et optimisation des prestations et des charges. En même temps, la Chancellerie a revu plusieurs positions de son budget à la baisse, notamment du compte 31. La transition du CEI au Canton va être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la liquidation du service doit permettre une économie. Les commissaires seront attentifs à ce que les économies attendues et présentées à la commission financière se reflètent dans les comptes.

Les montants des notes de frais des différents élus des exécutifs romands sortis dans la presse ont interpellé les commissaires. En Ville de Neuchâtel, il existe un forfait de 7500 francs pour les frais de représentation, un forfait de 7500 francs pour les frais de déplacements (dans un rayon comportant notamment la ville jumelée de Besançon), et une prise en charge des frais de téléphonie illimité en Suisse pour 23 francs par mois (forfait CEG). Lorsque les déplacements sont plus importants, notamment et par exemple lors des délégations aux rencontres des Neuchâtel du Monde, les montants sont inscrits à l'avance au budget de fonctionnement de la Ville.

Les budgets des Directions sont regroupés sous la Chancellerie. Le détail de répartition des EPT entre la Chancellerie et les Directions est le suivant: Chancellerie, 8.7 + 0.8 (Archives); Finance, RH, Économie 1.98 EPT; Urbanisme, mobilité, environnement 2.98 EPT; Infrastructures, Sécurité et Agglomération 2.68 EPT; Éducation, santé et action sociale 2.98 EPT; Culture, Sport, Tourisme 3.58 EPT.

## **100.02 Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Environnement**

### **30 Charges de personnel**

Outre la diminution des allocations familiales complémentaires, la baisse prévue est due principalement au départ de l'apprentie en fin de formation, qui sera remplacée par un-e apprenti-e de première année.

### **31 Charges biens, services, autres charges d'exploitation**

Dans un effort d'économie, les montants sont adaptés en fonction des comptes 2017 et des activités prévues.

## **100.07 Chancellerie / Secrétariat**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

L'indemnité de 25000 francs pour la suppression d'un poste suite au transfert du Centre d'impression à l'État n'a pas été prise en compte et sera ajoutée au montant.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

De budget à budget, la variation représente principalement les charges induites par l'arrêt d'activité du Centre d'impression (forfait de transfert de prestation de la Ville à l'État, dénonciation de contrats, liquidation) et les charges précédemment inscrites en imputations internes, reportées du compte 39100.00 vers ce compte.

## **102.00 Archives**

### **39 Imputations internes**

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Correction du commentaire au budget: il s'agit d'une part des loyers des Galeries de l'histoire qui dépend du MahN et est refacturée. Le montant sera réduit dans la mesure où les investissements sont aujourd'hui amortis.

## 08. Urbanisme

La section de l'urbanisme connaît une période de transition importante avec la réorganisation du Service du développement territorial (SDT), l'apport de l'étude EPIC à l'analyse de l'état du patrimoine de la Ville et conséquemment l'amorce d'une révision des structures du Service des bâtiments et du logement (Sbat). Les missions et prestations attendues du SDT et du Sbat s'inscrivent dans une temporalité longue et dans une planification des investissements dépassant souvent le cadre des législatures. Ainsi, les crédits d'investissements adoptés ces dernières années, ceux planifiés et le besoin de rattraper l'entretien du patrimoine poussent le Conseil communal à proposer le renforcement de cette section (renforcement conditionné à la démonstration des gains qui en sont attendus et qui reste à apporter aux commissaires).

### **Service du développement territorial (SDT)**

En parallèle de la mise en place des mesures inscrites au projet d'agglomération d'une part, et d'autre part de ses tâches quotidiennes, le SDT conduit actuellement en collaboration avec le Service des infrastructures le processus de révision du plan d'aménagement local (PAL) qui s'étendra jusqu'en 2023.

Ce travail intense intervient de façon cyclique environ tous les 20 à 25 ans et s'inscrit dans la suite du plan directeur régional élaboré par la COMUL. À la suite de l'adoption par le Conseil d'État de ce dernier, la révision du PAL commence par un travail en ateliers thématiques afin de déterminer la stratégie d'aménagement. Ces ateliers font appel à l'ensemble des services communaux et des spécialistes. Le législatif est intégré dans le processus via ses commissions idoines. Cette révision vise à dessiner le visage du territoire de notre ville pour les prochaines décennies.

Une autre priorité est constituée par le réaménagement des Jeunes Rives, le projet phare qui doit enfin produire des résultats sur le terrain.

Le Conseil communal, conscient des défis majeurs auxquels les travaux du SDT doivent offrir une réponse, a décidé de consolider ce service: la majorité des postes à durée déterminée du SDT passent en durée indéterminée.



## Récapitulatif des mouvements de personnel 2019

Architecte cheffe de projet 70%	Pérennisation en lien avec la confirmation du poste de chargée de projet Nature en ville
Architecte chef-fe de projet 50%	Repourvue en un poste de plusieurs diminutions de pourcentages
Architecte 80%	Pérennisation du CDD en CDI (Jeunes Rives)
Archiviste 70%	Reconduite du CDD jusqu'à fin 2019

### **Service des bâtiments et du logement (Sbat)**

Depuis l'été 2018, une suppléance à la tête du Service est assurée par l'architecte communal. La directrice du dicastère assure que le Service continue de fonctionner sans surcoûts et que, pour l'instant, les missions et prestations sont assurées. Les projets ont été redistribués de sorte à se poursuivre normalement à l'interne ou avec les mandataires externes.

Les commissaires prennent note que les directions des projets ont été réparties entre les différentes sections certaines fois même sur plusieurs dicastères. En particulier, la direction architecturale du projet de la rue des Tunnels a été reprise par le Service des domaines (Environnement), le projet relatif au cimetière par les Infrastructures. Toutefois, cette situation de suppléance sans aucune marge de manœuvre ne saurait être que temporaire. Le démarrage de nouveaux projets est temporisé le temps que les postes vacants soient repourvus et que les nouveaux postes s'ouvrent.

Le Service des bâtiments et du logement (Sbat), comprenant la gérance, est actuellement accompagné par un organe externe visant à lui permettre d'assumer pleinement les défis de ses missions élargies. Cette analyse lancée en novembre devra produire d'ici quelques mois un organigramme et des cahiers des charges, tout en intégrant les compétences déjà engagées dans ce service.

### **Analyse de la répartition des EPT**

Le début de l'année 2018 a été marqué par une analyse fine de la répartition des EPT au sein du Sbat mise en relation avec toutes les

phases des projets en cours. Le tableau de suivi étalé dans le temps et figurant tous les EPT par étape de projets, pour tous les projets en cours, figure une insuffisance de la dotation du Sbat.

## **EPIC**

Depuis 2012, l'outil EPIC (Expertise du patrimoine immobilier communal) recueille les données relatives à l'état du parc immobilier de la Ville (patrimoine financier et administratif). Le but d'EPIC est d'offrir une vue d'ensemble des biens et un chiffrage des investissements à entreprendre afin de garantir leur valeur et, pour le patrimoine financier, de générer des recettes.

Le constat de la première phase d'EPIC est que, globalement, la dégradation des biens immobiliers de la Ville s'accroît, les investissements permettant seulement de les freiner. En d'autres termes, à l'heure actuelle et depuis de nombreuses années déjà, les montants investis dans l'entretien et le suivi des travaux dans le patrimoine administratif et financier sont largement insuffisants. Fort de ce constat, le Conseil communal mène une réflexion importante menant à renforcer le Service des bâtiments et du logement.

## **Abalmmo**

Depuis le 1er juillet 2017, le nouveau logiciel de gestion administrative et financière du parc immobilier communal (Abalmmo) est implémenté de façon progressive. Comme il a été annoncé lors du rapport de gestion 2017, les effets de cette implémentation se font ressentir sur l'élaboration du budget 2019, et pourraient également être visibles sur le budget 2020. Des écarts, parfois importants, dans certaines natures entre les comptes et le budget sont encore constatés.

### Récapitulatif des mouvements de personnel 2019

Gérant-e 80-100%	Repourvue en CDI, revalorisation de la fonction (adjoint-e au chef de service)
Comptable 100%, dont 50% en CDD	Repourvue à 80% CDI
Ingénieur-e / architecte chef-fe de projet 100%	Nouveau besoin pour le rattrapage de l'entretien du PF et projets PA

Ingénieur-e / architecte chef-fe de projet 100%	Nouveau besoin pour le rattrapage de l'entretien du PF et projets PA
Technicien conducteur de travaux 100%	Nouveau besoin pour le rattrapage de l'entretien du PF
Cadre 100% ingénieur-e / architecte chef-fe de projet	Repourvue (adjoint-e au chef de service)
Dessinateur en bâtiment	Repourvue

## 119 Service des bâtiments et du logement

### **119.01 Gérance des bâtiments**

Suite au départ du gérant au mois de juin, une suppléance à la tête de la Gérance des bâtiments est actuellement assurée par deux collaborateurs des communes de Val-de-Ruz et La Chaux-de-Fonds.

Lors de l'élaboration des budgets 2017 et 2018, le déploiement d'Abalmmo a nécessité la création de natures « estampillées » Abalmmo, permettant ainsi une différenciation entre PA et PF. Ces modifications avaient entraîné au budget 2018 quelques erreurs, notamment l'introduction à double de certaines charges. Dans le rapport 2018, nous trouvons deux fois la somme de 385'000 francs (sous nature 31200.09 et 31200.39) et la somme de 163'000 francs sous rubrique 31990.00 était déjà comprise dans le montant de 214'000 francs présent dans la rubrique 31990.30. Des corrections avaient été apportées après l'impression du rapport 2018 et présentées au Conseil général. Le rapport 2019 montre donc un budget 2018 corrigé.

Pour l'élaboration du budget 2019, il a fallu procéder à un gros travail d'évaluation et de ventilation des charges, précédemment budgétées en « bloc », dans les nouvelles natures « Abalmmo ». Avec les comptes 2018 qui présenteront un patrimoine locatif presque totalement géré par Abalmmo, l'élaboration du budget 2020 s'annonce plus fluide.

La mise en place d'Abalmmo permet également de reprendre pour chaque bâtiment le calcul des charges et la refacturation de celle-ci aux locataires; ce processus est en cours et sera complètement opérationnel en 2019. C'est pourquoi des ajustements similaires pourraient être encore perçus sur les budgets 2020 et 2021.

### **31 Charges de biens, services, autres ch. d'exploitation**

L'importante disparité s'explique principalement par les comptes: 31340.31 (reflet du passage de l'entier du patrimoine sur Abalmmo, budgété antérieurement sur 31340.01 et 31340.31); 31690.30 et 36370.00.

Les autres différences s'expliquent notamment par l'existence d'anciennes charges forfaitaires, à l'époque toutes mises, par exemple, sous le décompte d'électricité et qui aujourd'hui sont ventilées selon leur nature exacte. Certaines charges étaient également comprises dans le loyer et inscrites dans un autre compte. La mise à jour du système de refacturation des charges au locataire a révélé en outre trois ans de battement durant lesquels la refacturation aux locataires a été inexacte.

Comme le retard accumulé dans la facturation a généré davantage de recettes au moment du rattrapage, le budget présente qu'une baisse des recettes en apparence: il s'agit d'une remise au niveau normal des recettes des charges.

31340.31 Assurances Abalmmo

Les indices d'assurance ECAP ont été mis à jour.

31690.30 Locaux vides gérance PA - Abalmmo

Le nouveau logiciel porte à charge de la Ville le loyer de ses locaux vides.

### **34 Charges financières**

34314.30 Locaux vides gérance PF - Abalmmo

Le nouveau logiciel porte à charge de la Ville le loyer de ses locaux vides.

### **36 Charges de transfert**

36370.00 Subvention aux personnes physiques

Le montant de 320'000 francs intégrait la part cantonale de subvention, que le Canton a cessé de verser. Il y a eu oubli de la déduire et ce compte présente donc 135'000 francs de charges en trop. La subvention est donc de 185'000 francs.

### **44 Revenus financiers**

44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA

Loyers du PA payés par des locataires en dehors de l'administration communale.

## **119.02 Bâtiments**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Nouveaux besoins pour le rattrapage de l'entretien du patrimoine financier et administratif, sur la base de l'étude EPIC (cf. ci-dessus les explications sous 08. Urbanisme). Il reste au Conseil communal à démontrer quelles hypothèses sont prises pour assurer à terme l'autofinancement de ces postes par les recettes supplémentaires induites au PF (cf. note spéciale de la Direction de l'urbanisme).

### **48 Revenus extraordinaires**

Suite à la réévaluation du patrimoine, les amortissements ont augmenté (33) depuis l'année 2017, il y a donc un prélèvement à la réserve liée au retraitement du PA (48950.00), 33 Amortissements du patrimoine administratif.

## 120 Service du développement territorial

### **120.00 Développement territorial**

Cette entité assure le rythme des projets de la Ville et le soutien aux projets privés, à l'exemple du secteur des Portes-Rouges, où la révision du plan d'aménagement en amont a permis de voir naître sur le site 4 grands projets. Le SDT accompagne ces projets privés dans leur planification et leurs procédures d'autorisation et par la conception d'espaces publics répondant à l'évolution des quartiers. Le retour sur investissement n'est pas directement lié aux comptes du SDT, sauf pour ce qui concerne les permis de construire.

### **Investissements**

Les commissaires souhaitent discuter des investissements rattachés au SDT en même temps que la discussion sur le budget de fonctionnement. D'une manière générale, la demande porte sur une clarification de ce tableau avec une nouvelle dénomination plus transparente (nom des projets, phases, dépenses votées, effectives, regroupement de projets liés etc.)

## **Jeunes-Rives**

Les recettes estimées résultent du financement des mesures du projet d'agglomération, de la Confédération pour l'aspect de mobilité douce et de recettes provenant du fonds pour les arbres (un certain nombre d'arbres ont été abattus pour expo.02).

Il reste quelques études à effectuer pour parfaire le projet des Jeunes-Rives et le chiffrage précis des différents éléments. La consultation des différentes commissions a déjà été amorcée et accompagnera la finalisation du projet et du rapport au Conseil général. La demande de crédit de réalisation est prévue dans le courant de l'été 2019.

## **Place du Port**

La procédure juridique qui empêchait toute intervention s'est enfin achevée l'année passée. Cependant, les efforts se portent actuellement sur la réalisation des Jeunes-Rives et des mesures prioritaires du projet d'agglomération (gare), car toute intervention dans ces deux secteurs aura des conséquences positives sur le périmètre du centre-ville.

## **Outils de suivi des projets**

Les commissaires relèvent que les tableaux de suivi des investissements présentés pour les différents services offrent une vue instructive, mais limitée aux crédits votés. La commission avait à de nombreuses reprises appelé de ses vœux une présentation claire des différents projets sous forme de planning, comprenant à la fois les coûts externes liés à chacun d'eux et les coûts liés au personnel de la Ville nécessaire à leur réalisation.

## **30 Charges de personnel**

En plus d'une diminution du taux de 10% du poste de secrétaire-réceptionniste, la secrétaire de service part à la retraite: le service financier a tenu compte de la repourvue du poste par une personne qui aura moins d'échelons.

## **120.01 Planification et aménagement urbain**

## **48 Revenus extraordinaires**

48930.00 Prélèv. s/préfinancements du capital propre

Suppression du fonds communal pour les mesures d'agglomération et de valorisation urbaine. Les prélèvements qui étaient effectués jusqu'en 2018

ne le peuvent plus en 2019, ce qui explique la différence. Le fonds est dissous au 31 décembre 2018 et son solde attribué à la fortune.

## **120.02 Permis de construire**

En ce qui concernent les attributions aux fonds (page 11): le propriétaire d'une nouvelle construction doit payer une taxe par place de parc manquante. Ce montant est attribué à un fonds d'accessibilité et l'ensemble des rentrées représente entre 0 et 200'000.- frs. par année. Les revenus des parcomètres sont aussi attribués à ce fonds. Dans d'autres villes suisses, la règle est différenciée: on encourage les résidents des centres-villes à renoncer à la voiture, tandis que dans les quartiers résidentiels, on autorise la construction de places de parc afin que les propriétaires de voiture occupent de la place chez eux et non sur l'espace public. À Neuchâtel, la pratique est uniforme.

## 121 Planif. énergétique, délégué à l'énergie

### **121.00 Délégué à l'énergie**

#### **36 Charges de transfert**

Les chiffres mentionnés sont une projection. Cette année, la transition entre l'ancien et le nouveau délégué à l'énergie a créé une vacance: peu de publicité a été faite pour le fonds pour l'énergie, les subventions seront donc probablement inférieures. Le fonds va alors augmenter sa dotation, mais il sera davantage mis à contribution les années à venir.

Le fonds est alimenté par des centimes perçus sur les kilowatt-heures, à hauteur d'environ 1 million. Cette alimentation est automatique et obligatoire. Les dépenses de la rubrique 36 sont prélevées dans le fonds (45110.00). Les recettes sont encaissées dans les taxes de droit d'utilisation du réseau et de la redevance énergétique, sous 07 Infrastructures, EG 113.01 Energie, sous 42400.03 et 42600.00

## **09. Environnement**

### 123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

#### **123.00 Domaines**

En plus des divers travaux d'entretien, d'adaptation et gestion des objets dont le Service a la charge, ce dernier devra traiter la demande du Conseil

général de reconverter nos domaines selon les critères bio. Il s'agira de prévoir un processus et l'accompagnement adéquat de nos locataires. Le rapport au Conseil général devra être présenté fin 2019.

Les prélèvements aux différents fonds ne sont plus effectués ce qui diminue les revenus (275'000 francs), mais les charges sont également en baisse de 100'000 francs. Globalement, les résultats du service sont stables. La diminution des charges est due à la diminution du parc immobilier (cession de biens en droit de superficie ou vente). On constate aussi une légère diminution des charges financières théoriques, dues à l'amortissement normal du PF.

#### **44 Revenus financiers**

44300.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF

La répartition des montants s'effectue dans les catégories principales suivantes (montants arrondis) :

- immeubles locatifs pour 237'000 francs
- domaines agricoles entiers pour 123'500 francs
- parcelles agricoles isolées pour 18'150 francs
- appartements dans les fermes pour 30'500 francs
- places de parc pour 132'000 francs
- location de jardin pour 9'000 francs
- location de vignes pour 3'900 francs
- location pour terrains divers et rentes superficielles (attention ces rentes DDP sont variables car elles sont établies en fonction par exemple du CA ; des m<sup>3</sup> exploités, des bénéfiques, etc.) pour 861'800 francs.

La différence entre le budget 2019 et les revenus ci-dessus provient de diverses aliénations survenues après l'établissement du budget (ventes, vacances, etc.). Le taux de vacances aux domaines est quasi nul.

#### 124 Forêts

##### **124.00 Entretien des Forêts**

La Ville est le partenaire de Viteos pour approvisionner la chaufferie du Mail pour 10'000 m<sup>3</sup> de plaquettes, avec convention sur 10 ans. La Ville ne peut en revanche pas fournir la totalité du bois, donc d'autres partenaires publics sont mis à contribution pour l'approvisionnement au chauffage du Mail et des Ponts-de-Martel.



Le volume fourni a été défini sur le long terme en fonction d'une gestion durable des forêts. Le bois décheté est une petite partie de la production du Services des forêts, il y a aussi le bois de scierie; le chêne est mieux valorisé à la vente comme bois d'œuvre par exemple.

La forêt a quatre fonctions: économique (alimentation de scierie, papier, panneaux de bois, chauffage) qui permet à l'économie régionale de se maintenir ; protectrice, avec les entraves que la forêt représente aux mouvements de terrain dangereux, ou pour le maintien des eaux propres (en entretenant les forêts, la protection est meilleure et plus régulière) ; la fonction d'accueil du public en forêt: entretien des sentiers, places de pique-nique etc. ; enfin la fonction de maintien de la biodiversité , habitats pour la faune et la flore.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

33006.00 Amort. planif. biens meubles PA du cpt général

À relever qu'il n'y a pas d'amortissements sur les forêts. Les amortissements sont sur des objets appartenant au 124.00 qui ne sont pas des forêts (véhicules notamment).

### **39 Imputation internes**

39400.00 Intérêts et charges financières théoriques

La forte variation est due à la réévaluation des forêts.

### **45 Prélèvements sur fonds et financ. spéciaux**

45110.00 Prélèvement sur les fonds du capital propre

Les prestations n'ont pas changé, mais le prélèvement est effectué seulement en cas de coup dur (tempête, évènement exceptionnel, prix du marché) ou afin de soutenir un projet innovant. Les commissaires soulignent que la diminution du prélèvement à hauteur de 241'000 francs par rapport au budget 2018, sans qu'aucune explication factuelle ne puisse être donnée sur ce point, démontre bien que ce type de prélèvement relève de l'ajustement budgétaire et non d'une utilisation causale.

## 125 Environnement, délégué à l'environnement

### **125.00 Délégué à l'environnement**

En 2019, le délégué à l'environnement va notamment débiter l'accompagnement du projet sur le Clos-de-Serrières d'adaptation au réchauffement climatique (en partie financé par la Confédération suite à un concours).

## **14. Mobilité**

### 146 Service du développement durable, délégué à la mobilité

Parmi les dossiers prioritaires en 2019 figurent : la promotion de la mobilité cyclable avec l'étude de la mise en place de l'itinéraire-phare cantonal (Corcelles-Cormondrèche-Peseux-gare-Hauterive), un plan de stationnement pour vélos dans le centre-ville, le nouveau système de gestion des vélos en libre-service ainsi que l'étude pour élargir le rayon du VLS.

En matière de transports publics, nous traiterons la question des bus dans la zone piétonne et l'adaptation des arrêts ainsi que certains remaniements du réseau de bus. L'ensemble de ces travaux est étroitement coordonné avec le Développement territorial, les Infrastructures et la Sécurité, ce qui s'exprime notamment dans les mesures prioritaires du projet d'agglomération.

Dans le cadre des mesures d'économies, la Direction souhaite continuer de mettre l'accent sur le soutien à l'achat de titre de transport annuel et ainsi proposer la suppression de la subvention mensuelle pour adulte.

Un commissaire relève qu'il y a à présent un effet de mode discutable autour des véhicules électriques et demande une analyse du cycle de vie de l'extraction de la matière première jusqu'au recyclage. À ce sujet, un chapitre relatif aux véhicules Think est prévu dans le rapport sur la mobilité professionnelle. Il inclura une réflexion sur les coûts de l'opération, mais il serait intéressant aussi de développer son bilan écologique et les leçons apprises.

#### **146.01 Mobilité**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Neuchâtelroule (40'000 francs qui étaient jusqu'ici principalement dédiés à l'achat de pièces de rechange. Avec le nouveau système de fermeture,

moins onéreux et surtout plus efficace, on espère que ce montant soit revu à la baisse dans les prochains exercices. L'année 2019 sera principalement dédiée aux changements d'infrastructure (d'où le maintien du niveau de la charge), Vélostation (4'000 francs), infrastructures mobilité douce (10'000 francs), divers (5'000 francs).

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Ce compte regroupe principalement les frais d'achats des cartes journalières CFF et Navigation (216'600 francs revendues sous 42500.00), les frais d'entretiens et d'exploitations de Neuchâtelroule (130'000 francs qui comprennent notamment 70'000 francs pour le mandat d'entretien par les Ateliers phénix), de la Vélostation (5'000 francs), les frais liés à l'infrastructure et la signalisation (5'000 francs), à la mobilité professionnelle (22'500 francs) et les frais d'organisation de manifestation et d'actions ponctuelles (42'000 francs) ou encore 5'000 francs pour la promotion des actions du service. Un montant de 80'000 francs pour les frais de mobilité liés à l'organisation du Tour de Romandie a été intégré au budget. Un montant de 3'500 francs permettra de couvrir les projets auparavant réalisés par l'économat.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

#### 33001.00 Amort. planifiés, routes/voies de comm.PA

Gare CFF - Monitoring des flux : 16'000 francs

#### 33004.00 Amort. Planif., terrains bâtis PA du cpte général

Mesures d'agglomération dans le cadre du réaménagement espaces publics CSEM-EPFL-IMT : 37'000 francs.

Étude des mesures d'agglomération, Service du dév.urbanistique, Porte Sud de la gare : 8'000 francs.

Assainissement énergétique "Cité de l'énergie", 6ème étape, action transports : 9'000 francs.

#### 33006.00 Amort. Planif., biens meubles PA du cpte général

Réalisation d'une vélostation à la place Blaise-Cendrars : 6'000 francs.

Acquisition de 40 vélos et 9 vélos électriques pour la location : 22'000 francs.

33009.00 Amort. Planif., autres immo. Corporelles PA

Amortissements participation SLNM : 10'600 francs.

Amortissements participation TransN : 17'500 francs.

Fin de l'amortissement de l'objet « Mise en place d'un système de vélos en libre-service » (36'500 francs en 2018).

### **36 Charges de transfert**

36100.00 Dédommagements aux cantons et aux concordats

Part au pot commun des transports. Dans une lettre adressée aux communes datée du 15 octobre (après clôture du processus budgétaire), le département des finances a annoncé un montant de 9'153'300 francs comme participation au pot commun des transports pour 2019, soit environ 146'000 francs de mieux que présenté dans le projet de budget. À ce titre, les prévisions d'évolutions de la charge du pot commun sont les suivantes :

2020 : 9'057'000 francs

2021 : 8'997'000 francs

2022 : 8'895'000 francs

À moins d'un paiement en 2018, le montant du pot commun devrait encore diminuer, de manière exceptionnelle, de par le remboursement de Carpostal. Un montant d'environ 110'000 francs pourrait être retranché de la part du pot commun de la Ville.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Soutien à l'acquisition d'abonnement Onde Verte junior (750'000 francs) et adulte (350'000 francs) Le montant de la subvention adulte comprend 100'000 francs pour absorber le transfert des clients mensuels qui se reportent sur un abonnement annuel, suite à la proposition du Conseil communal de supprimer la subvention mensuelle (économie projetée de 200'000 francs). Des solutions sont à l'étude en collaboration avec TransN pour mettre en place des facilités de paiement (paiement mensuel, notamment) lors de l'achat d'un abonnement annuel.

# Rapport de la Sous-commission financière IV

(Agglomération, Sécurité, Infrastructures)

La sous-commission financière IV, composée de MM. Jonathan Gretilat (rapporteur), Jules Aubert et Nicolas de Pury s'est réunie le 15 novembre 2018 pour l'examen du budget 2019, en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, directrice des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Frédéric Mühlheim, Commandant du SCS, Eric Leuba, adjoint du commandant, Jean-Pierre Habegger, Responsable finances du SCS, Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades, Olivier Lavanchy, responsable des Caves. Par ailleurs, M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, a été invité pour la partie Energies.

## Remarques générales

Globalement, le budget des services du dicastère est bien tenu et stable par rapport au budget 2018 : un écart à la hausse de 661'400 francs, pour un total de charges de 51'072'000 francs, aux Infrastructures, et un écart à la hausse de 533'600 francs, pour un total de charges de 37'676'800 francs, aux Energies.

## 07. Infrastructures

### 113 Service administratif infrastructures et énergies

#### 113.01 Energies

Un commissaire s'interroge et s'inquiète des exonérations décidées par le canton pour les « gros consommateurs » dans le cadre de la nouvelle LAEL entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, censées alimenter le nouveau fond cantonal de l'énergie. Il existe dès lors un risque de pertes sèches pour la collectivité si le fond cantonal de l'énergie n'est pas alimenté comme pronostiqué par le Conseil d'Etat, vu la réduction des taxes sur l'énergie pouvant être prélevées par la commune (en l'occurrence, perte de recettes de 533'200 francs par rapport à l'exercice précédent pour la Ville). A noter que le changement de système induit par la nouvelle législation cantonale a passablement compliqué la situation.

Un premier bilan détaillé devra être demandé à l'occasion des comptes 2018.

Pas encore de vision d'ensemble pour l'instant vu l'entrée en vigueur de la LAEL au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le changement de système a rendu les choses compliquées. Il faudra attendre les comptes 2018 pour en savoir plus.

## **113.02 Eaux**

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Diminution du « mandat eau » de 200'000 francs, pour s'établir à 4'600'000 francs. L'équipe chargée d'assumer le mandat est plus ou moins complète, malgré la difficulté de trouver les compétences humaines recherchées. La charge de travail et les frais généraux sont répartis sur plus de mandats (notamment depuis que la commune de Val-de-Ruz a également mandaté Viteos SA).

Le coût du « mandat eau » a été réduit dans un souci de rationalisation et de stabilisation par rapport aux précédents exercices, en gardant comme priorité le maintien d'un niveau d'entretien adéquat des infrastructures en mains de la Ville.

Dès 2020, mise en route du « Smart Meter » : cela représentera des investissements supplémentaires de l'ordre de 100'000 francs par an sur 5 ans (gaz, eau, électricité et chauffage à distance).

## **113.03 Eclairage public**

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31200.02 Electricité

Les investissements liés au passage à l'éclairage LED arrivent bientôt à terme (à horizon 2020), d'où une stabilisation du montant des charges d'électricité pour l'éclairage public à 380'000 francs. La différence est principalement due à la TVA, qui n'avait pas été prise en compte au budget 2018.

La sous-commission recommande au Conseil communal d'approcher l'Administration fédérale des contributions pour discuter d'une éventuelle exemption de TVA pour les prestations facturées entre collectivités,

respectivement entre la Ville et Viteos SA. Cela représente potentiellement plusieurs centaines de milliers de francs par année.

#### 31990.00 Autres charges d'exploitation

Augmentation des frais financiers de Viteos SA, suite à la mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique de Viteos. La répartition est différente, avec une comptabilité plus précise, et à prendre en considération avec le montant inscrit sous la rubrique 313 Prestations services de tiers. La problématique de la TVA se pose également ici.

### 114 Service technique

#### **114.00 Bureau technique**

Un poste reste à repourvoir au sein du Bureau technique. Volonté de mieux coordonner les différents travaux entre les entreprises concernées par les travaux entrepris sur le domaine public et les services de la Ville.

### 115 Service de la voirie

#### **115.01 Voirie**

Un commissaire s'inquiète de la problématique du littering sur les rives communales. Il apparaît que la population adopte des comportements civils en ramenant l'essentiel des déchets autour des points de collecte. Un nouveau système de collecte des déchets est en train d'être mis en place pour faciliter le travail des collaborateurs du service.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31000.01 Salaire personnel administratif et exploitation

L'augmentation de charges de 108'300 francs est due à l'octroi de l'échelon automatique. Un commissaire s'interroge toutefois sur la hausse constante due à l'échelon automatique, dans la mesure où le bilan devrait, sur la masse des collaborateurs, être neutre : les départs à la retraite devraient en théorie être compensés par l'engagement de personnes plus jeunes sans échelon. Une évaluation plus globale du système devrait être entreprise par la Commission financière.

#### 31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Les coûts en hausse de l'ordre de 85'000 francs sont liés à des renouvellements impliquant du matériel plus coûteux qu'auparavant (p. ex. moteurs électriques, plus économique, plus écologiques, etc.).

## **115.02 Déchets ménage**

### **46 Revenus de transfert**

46040.00 Quotes-parts revenus des entreprises publiques

Augmentation de 130'000 francs de la rétrocession Vadec due à la hausse de la rétrocession par tonne de la part de Vadec SA. Pronostic à la baisse des taxes déchets à horizon 2020.

## 116 Service des parcs et promenades

### **116.00 Parcs et promenades**

Un commissaire s'inquiète de l'augmentation « croissante » du nombre de corbeaux freux au centre-ville, et des nuisances que cela provoque. De nombreux habitants ont déjà adressé des plaintes à la Ville. Seul l'Etat semble compétent pour intervenir dans ce domaine, tout comme pour les goélands et les cormorans. Différentes pistes pour réduire les nuisances sont toutefois en cours d'examen en collaboration avec le responsable cantonal du service de la faune et d'autres villes confrontées à la même problématique, notamment Yverdon-les-Bains.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Baisse de 170'000 francs, recherches d'économies au sein de l'ensemble du service et adaptation aux comptes 2017.

## 117 Station d'épuration des eaux et réseau (STEP)

### **117.00 STEP**

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31200.02 Electricité

Le budget 2018 avait été fixé à 40'000 francs. Ce montant sera dépassé en 2018, car le plein potentiel du couple chaleur-force n'est pas atteint. Le budget 2019 se veut plus réaliste avec un montant de 90'000 francs de charges d'électricité.



## **43 Revenus divers**

### 43090.09 Autres revenus d'exploitation

Le montant a été ajusté à la baisse de 110'000 francs par rapport au budget 2018 car le nouveau droit sur l'énergie entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 supprime les entrées financières RPC (rétribution au prix coutant). Une demande est en cours pour une rétribution unique, mais le montant ainsi que la date de versement ne sont pas encore arrêtés. De plus, il faut renégocier avec Viteos une hausse de la reprise de l'énergie électrique et thermique car la Step aujourd'hui produit en moyenne 2 fois plus d'énergie qu'elle ne consomme. La diminution des frais fixes de raccordement (+12'000.- par année) sera aussi à mettre dans la négociation.

## **10. Sécurité**

Poursuite de la mise en place du nouveau Service communal de la sécurité (SCS). Les comptes 2018 permettront d'obtenir une première vue d'ensemble sur la réorganisation entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il y a toutefois lieu de relever que par rapport à la prévision d'économies de 315'300 francs impliquée par la réorganisation du service entre l'exercice 2017 et 2018, le budget 2019 prévoit un écart à la hausse de l'ordre de 260'600 francs.

Les collaborateurs sont actuellement en sous-effectifs au sein de l'entité Proximité, avec un impact négatif sur la perception des amendes.

Une réorganisation est également en cours à la Proximité, suite à plusieurs départs de collaborateurs ayant souhaité réorienter leur carrière professionnelle.

A relever également que la Ville est intervenue avec insistance auprès de l'Etat s'agissant de l'organisation du dispositif cantonal en matière sanitaire, et de la répartition actuelle des ambulances (sur-dotation au Val-de-Travers et service de renfort trop important au Val-de-Ruz). Selon une étude réalisée à ce sujet, le dispositif est évalué de manière satisfaisante en terme de sécurité sanitaire, mais la répartition des coûts est à revoir (système de mutualisation et de financement pas adéquat, en particulier s'agissant des coûts fixes).

S'agissant des pompiers, l'Etat a affiché sa volonté de diminuer les coûts. Une étude globale est en cours, mandatée par le canton, l'ECAP et les régions.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Protection civile sera réorganisée en 4 régions. Le Littoral, comportant actuellement 3 OPC, n'en formera plus qu'une. Un contretemps est néanmoins intervenu du fait que la commune de la Grande Béroche n'a pas encore validé la création du nouveau syndicat pour le Littoral. Le mandat de prestation qui sera confié à la Ville en cours d'élaboration, et en attente de validation de la part des autres partenaires impliqués.

## **126.01 Etat civil**

Des travaux sont en cours pour un regroupement des arrondissements d'état civil avec les communes de l'ancien district de Neuchâtel, à horizon 2019.

## **126.02 Contrôle des habitants**

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31000.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Le montant inscrit a été sous-estimé de 50'000 francs, suite à l'oubli de faire figurer le remplacement d'une personne qui part à la retraite.

## **42 Taxes**

42100.00 Emoluments administratifs

Augmentation de 90'000 francs liée à la hausse du nombre de permis de séjour délivrés. Rétrocession de 66% au canton. Les émoluments sont fixés par le canton.

## 128 Cimetière

### **128.00 Cimetière**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31100.00 Achats de meubles et machines de bureau

Porte-à-cabines pour le remplacement des chambres mortuaires durant les travaux, à hauteur de 75'500 francs.

## 151 Sécurité

Dans le prolongement de la réorganisation intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018

et sur la base de l'expérience de l'année en cours, quelques transferts de collaborateurs d'une entité à l'autre au sein du service et sans augmentation de l'effectif total ont été nécessaires. Ainsi, bien que titulaire du titre « d'agent de sécurité publique », deux collaborateurs initialement incorporés au sein de l'entité Proximité ont été mutés, en raison de la spécificité de leurs activités quotidiennes, dans l'entité Domaine public.

Dans l'attente de la création du nouveau Syndicat de sécurité civile du Littoral englobant la Protection civile et les pompiers volontaires, aucun montant n'est inscrit au budget 2019 de la Protection civile. Si la Ville de Neuchâtel devait obtenir le mandat de gestion de l'Organisation de protection civile (OPC) du Littoral, l'ensemble des dépenses serait couvert par une recette exactement équivalente. L'excédent de charges figurant au budget 2018 de la Protection civile concerne principalement des dépenses propres à chaque commune (entretien des abris publics, appui logistique au profit de la fête des vendanges) indépendamment des coûts de l'OPC. Ces dépenses sont à la charge de notre commune qu'elle obtienne le mandat de gestion de l'OPC ou non. Ainsi, nous les avons dorénavant inscrites dans les comptes des entités Domaine administratif et Logistique. Pour le solde, les économies générées par le regroupement des trois OPC du littoral permettront d'assurer l'équilibre financier de la nouvelle OPC.

#### **151.01     Domaine administratif**

##### **42            Taxes**

42400.01   Taxes d'utilisation

Augmentation de 80'000 francs des émoluments pour les chantiers.

#### **151.04     Proximité**

##### **42            Taxes**

42400.01   Taxes d'utilisation

Hausse de 310'000 francs des recettes, qui s'établissent à 2'510'000 francs, suite à l'introduction de nouvelles zones de parcomètres et de nouveaux parkings payants.

#### **151.05     Prévention**

S'agissant de la problématique du bruit relevée par certains habitants des abords du port : retour à 87 décibels en 2018 (93 décibels en 2017) pour

les établissements publics du port, et réduction du bruit et des horaires pour les soirs de semaine (une à deux heures plus tôt qu'auparavant, selon les jours). Un commissaire relève que dans la mesure où l'intérêt des habitants à bénéficier d'une tranquillité légitime et l'intérêt de la population à disposer d'une ville attractive et vivante peuvent entrer en conflit, les éventuels arbitrages devront être opérés par les autorités communales.

### **151.06      Pompiers professionnels**

Tous les nouveaux véhicules sont désormais acquis par l'ECAP, pour bénéficier de tarifs de flotte préférentiels. Des frais de leasing sont ensuite refacturés aux communes, ce qui permet de ne plus limiter la capacité d'investissement des communes.

### **151.07      Ambulances**

#### **31            Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31810.00    Pertes sur créances effectives

Péjoration de 60'000 francs due à une précarisation croissante de la population

#### **46            Revenus de transfert**

46120.00    Dédomm. des communes et des synd. interco.

Réduction des charges des ambulances de 150'000 francs, suite à une décision du canton imposée aux régions.

### **151.09      Médiation urbaine**

Une réflexion est en cours entre le Service de l'intégration et celui de la Sécurité, si bien que les effectifs sont maintenus au budget de la sécurité pour l'exercice 2019.

## **16. Agglomération**

### 148    Politique d'agglomération

Un nouveau poste (1 EPT) est sollicité pour ce service ne comportant à ce jour aucun collaborateur. Le but poursuivi est de promouvoir et renforcer la Région littoral dans le cadre des nouveaux accords de

positionnement stratégique conclus avec l'Etat, mais également d'obtenir des financements fédéraux et de soutien de la Nouvelle politique régionale. Le poste sera cofinancé à 60% par refacturation à la Confédération (NPR, APS, PA3 et PA 4), et à d'autres communes, et par 40% par une réduction du poste d'appui à la Direction du dicastère.

A noter que le Réseau des Trois Villes sera dissout à la fin de l'année, ce que regrette vivement la sous-commission.

## **9. Environnement**

### 122 Caves de la Ville

La volonté d'autonomisation des caves est exprimée par le Conseil communal, sous réserve d'une acceptation par le Conseil général. Des réflexions sont en cours sur la forme juridique de la future entité autonomisée. La nouvelle structure serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Au 30 juin 2019, les suppressions de postes et réengagements doivent être effectifs. Des investissements à hauteur de 800'000 francs seront entrepris en 2019, vu les infrastructures vétustes des caves actuelles. A noter que les stocks seront totalement assainis au bouclage des comptes 2018.

# Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture et intégration, Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Martha Zurita, rapporteur, de MM. Morgan Paratte et Joël Zimmerli, s'est réunie le 16 novembre 2018 en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner le budget 2019. Ont également participé à cette séance les responsables des services concernés : Mme Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), Mme Audrey Delmonico, (chargée de projet), M. Patrice Neuenschwander (délégué culturel), M. Sylvain Ghirardi (Service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Mmes Chantal Lafontant-Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), M. Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), Mme Corinne Boillod (Jardin botanique), M. Patrick Pollicino (Service des Sports) et Mme Lena Brina (déléguée au tourisme).

## 12. Culture et intégration

### 133 Culture, délégué(e) à la culture

#### 133.01 Aides culturelles

#### 36 Charges de transfert

#### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le tableau ci-après détaille de manière complète les subventions 2019.

BUDGET 2019 Aides culturelles 133.01 - Charges de transfert 36			
	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019
Subv aux organisations privées à but non lucratif	2'171'500	2'120'500	2'187'500
BPUN (subvention aux entreprises publiques)	2'950'000	2'950'000	2'950'000
Subventions pour locaux d'artistes	93'000	80'000	80'000
<b>Total subventions avec BPU (charges de transfert)</b>	<b>5'214'500</b>	<b>5'150'500</b>	<b>5'217'500</b>

	Budget 2018	Budget 2019	Différence
<b>Subventions régulières</b>			
<b>Cinéma</b>			
Fête du cinéma	0	0	0
Passion cinéma	10'000	10'000	0
Cinéforum	20'000	20'000	0
Lanterne Magique	65'000	65'000	0
NIFFF	100'000	100'000	0
Dotation du Prix du NIFFF	10'000	10'000	0
Association Cinéma minimum	20'000	20'000	0
Concours de création de jeux vidéo	3'000	0	-3'000
	<b>228'000</b>	<b>225'000</b>	<b>-3'000</b>
<b>Théâtre</b>			
Fédération des Arts de la Rue Suisses	10'000	10'000	0
Théâtre Tumulte	15'000	15'000	0
Soutien création de compagnies	30'000	30'000	0
Compagnie du Passage	30'000	30'000	0
Saison jeune public du CCN	0	0	0
Association Maison du Concert / 250 ans	100'000	120'000	20'000
Corodis	10'000	10'000	0
Festival des marionnettes	15'000	15'000	0
Centre culturel neuchâtelois	230'000	230'000	0
Théâtre de la Poudrière	150'000	150'000	0
Création institutionnelle (CNAV)	10'000	10'000	0
Cie De Facto	15'000	15'000	0
Association Paroles - Festival 2019	10'000	15'000	5'000
	<b>625'000</b>	<b>650'000</b>	<b>25'000</b>
<b>Littérature</b>			
Les Lundis des mots	10'000	10'000	0
Centre Dürrenmatt	110'000	110'000	0
Nouvelle revue neuchâteloise	4'000	4'000	0
Bibliomonde	55'000	55'000	0
Bibliothèque Rott	3'000	3'000	0
Cafés littéraires, philosophiques, scientifiques	0	0	0
	<b>182'000</b>	<b>182'000</b>	<b>0</b>

<b>Musique</b>			
Festi'neuch	20'000	20'000	0
Buskers Festival	15'000	15'000	0
Fondation pour la chanson et les musiques actuelles	15'000	15'000	0
Fête de la musique	15'000	15'000	0
Amourins	10'000	10'000	0
Association Betacorn	20'000	20'000	0
ESN	150'000	150'000	0
Société de musique	30'000	30'000	0
Chanson neuchâteloise	1'000	1'000	0
Union des musiques	12'000	12'000	0
Musique militaire	25'000	25'000	0
Festival international de danse	20'000	20'000	0
Concerts de la Collégiale	30'000	30'000	0
Les chemins de traverse	10'000	10'000	0
	<b>373'000</b>	<b>373'000</b>	<b>0</b>
<b>Arts plastiques</b>			
Centre d'art neuchâtelois	198'000	198'000	0
Bourses pour artistes (Bruxelles et Gênes)	15'000	20'000	5'000
	<b>213'000</b>	<b>218'000</b>	<b>5'000</b>
<b>Autres</b>			
Tourisme neuchâtelois - agenda culturel	0	0	0
Institut suisse de conservation photographie	10'000	10'000	0
Carte culture Caritas	5'000	5'000	0
Société neuchâteloise sciences naturelles	1'000	1'000	0
Musée de la vigne et du vin	3'500	3'500	0
Fête culturelle (NIFFF Invasion)	130'000	130'000	0
	<b>149'500</b>	<b>149'500</b>	<b>0</b>
<b>Total subventions régulières</b>	<b>1'770'500</b>	<b>1'797'500</b>	<b>27'000</b>
<b>Subventions ponctuelles</b>	<b>350'000</b>	<b>390'000</b>	<b>40'000</b>
<b>Total subventions (régulières et extraordinaires)</b>	<b>2'120'500</b>	<b>2'187'500</b>	<b>67'000</b>
<b>BPUN</b>	<b>2'950'000</b>	<b>2'950'000</b>	<b>0</b>
<b>Subventions pour locaux d'artistes</b>	<b>80'000</b>	<b>80'000</b>	<b>0</b>
<b>Total subventions</b>	<b>5'150'500</b>	<b>5'217'500</b>	<b>67'000</b>



Avec le repositionnement de la politique culturelle en 2013 et la nouvelle loi sur les finances (MCH2), il n'y a plus de subventions versées aux institutions culturelles et artistiques qui apparaissent sous forme nominale dans le budget. Le tableau des subventions figure dans le présent rapport en tant qu'élément de précision et de détail de gestion. Les montants alloués pour les subventions dites régulières ne sont pas automatiquement reconduits chaque année. Les institutions doivent chaque fois réactualiser leur demande pour obtenir leur subvention et envoyer rapport et comptes.

Dans les changements pour 2019, il y a une augmentation de 20'000 francs pour l'association de la Maison du Concert qui fête les 250 ans du bâtiment par diverses manifestations, de 5'000 francs pour l'Association Paroles qui organise son festival biennal, de 5'000 francs également pour les bourses d'artistes, car il y aura 2 bourses en 2019 (Bruxelles et Gênes).

L'enveloppe des subventions ponctuelles augmente en 2019 pour répondre à l'accroissement significatif des demandes. Le dynamisme et la vitalité de la création indépendante à Neuchâtel font que le service de la culture reçoit un nombre de plus en plus élevé de demandes fort intéressantes qui font la richesse de la vie culturelle de la ville et qui s'inscrit dans la vitalisation urbaine de la cité conformément au programme de législature 2017-2021 du Conseil communal.

La subvention de 3'000 francs pour le concours de création de jeux vidéo dans le cadre du NIFFF est transférée des subventions régulières aux subventions extraordinaires.

Une association baptisée culture.com.ne a été créée récemment pour promouvoir à travers un agenda numérique l'offre de tous les acteurs culturels du canton. La subvention autrefois versée à Tourisme neuchâtelois pour leur agenda sera à l'avenir réattribuée à cette association.

### **133.02 Théâtre du Passage**

Un effort est fait par le syndicat intercommunal afin de contenir les charges et éviter de nouvelles augmentations budgétaires. A noter l'adhésion de la commune de la Grande Béroche (qui réunit deux communes – Bevaix et Gorgier – qui faisaient partie du syndicat et deux autres qui n'en faisaient pas partie).

Il est à relever que les intersyndicats, de manière générale, sont des entités qui dépendent naturellement des membres qui les constituent et que l'engagement et l'investissement des communes représentées demeurent fragiles vu le contexte actuel.

## 134 Service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles

### **134.01 Case à chocs**

La salle de concert est soutenue par la Ville, mais gérée par l'Association de Coordination de la Case à Chocs (ACDC). La Case à Chocs a un modèle d'affaires qui doit lui permettre de tourner tout en ayant une diversité artistique. Sur les 100'000 francs de subventions données par la Ville, 60'000 francs sont utilisés pour accompagner la programmation de jeunes talents et groupes régionaux.

### **31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Réduction des charges locatives (24'000 francs) en compensation d'une augmentation des subventions sous 134.07 (intégration sociale).

### **134.03 Gestion des Eglises**

En page 8, il est noté qu'un ajustement des heures de -0.08 EPT est fait pour la gestion des églises. Il y a quelques années, il y avait quatre fonctions d'organistes salariés. La diminution des activités des paroisses fait qu'il est de plus en plus difficile de s'assurer les services d'organistes titulaires pour chaque lieu. Deux d'entre eux ont choisi de poursuivre leur activité hors canton, en présence de conditions de travail nettement plus attractives. La Ville doit donc faire appel à des organistes professionnels indépendants, rémunérés par le biais de mandats, d'où le correctif sur le plan de la dotation du personnel salarié.

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

La Ville ne salarie plus que deux organistes. Deux autres le sont sous mandats qui sont imputés dans la rubrique 31320.00

### **31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

31320.00 Honoraires de conseillers externes

Adaptation du montant selon explication ci-dessus.

## **134.04 Culture et Intégration**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Création dès 2017 d'une place d'apprentissage (employé-e de commerce). Pour 2019, cela représente un montant de 12'000 francs.

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31051.00 Frais de réception

Frais d'organisation de la semaine de l'Europe.

31300.05 Frais de port

Les frais de port sont élevés, principalement en raison de l'envoi des courriers de bienvenue adressés aux nouveaux arrivants et traduits dans les neuf langues les plus parlées à Neuchâtel.

### **46 Revenus de transfert**

46310.00 Subventions des cantons

Diminution de 25 à 20% de la fonction de chargé-e de promotion de la carte avantage Jeune.

## **134.05 Mesures d'intégration professionnelle**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Résolution de situation de maladie invalidante de longue durée.

### **134.06 Actions jeunesse**

#### **31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Regroupement au centre-ville des activités du Parlement des jeunes et des associations liées. Charges auparavant sous Action sociale.

### **134.08 Temple du Bas / salle de musique**

En été 2019, dès la fin du NIFFF, débutera le chantier de rénovation du Temple du Bas.

L'ensemble des usagers réguliers (Paroisse réformée et acteurs culturels) seront impliqués dans la réalisation du projet. L'association Neuchâtel Centre participera également aux travaux de la commission de construction, car même si les travaux se concentreront fortement à l'intérieur, ceux-ci impacteront tout de même les alentours du bâtiment, en pleine zone piétonne.

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Diminution de 31'100 francs des charges de personnel, car le régisseur adjoint et la responsable de la cafétéria ont des contrats à durée déterminée qui se termineront au 30 juin 2019. La fonction de régisseur à 80% sera repositionnée temporairement durant le chantier du Temple du Bas.

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

Diminution dans les biens, services et marchandises en lien avec les travaux et la non-exploitation des locaux durant 4 mois.

### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Comme validé par le Conseil général dans le rapport à l'appui de la rénovation du Temple du Bas en 2016, un montant de 35'000 francs est prévu pour aider au relogement des acteurs culturels entre septembre et décembre 2019. Un montant sera également prévu au budget 2020 pour toute l'année.

### **42 Taxes**

42400.01 Taxes d'utilisation

Adaptation faite également pour une exploitation sur 8 mois.

### 136 Service de médiation culturelle

#### **136.00 Service de médiation culturelle**

#### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Augmentation des charges de personnel en raison d'un ajustement du taux d'activité de la cheffe de service qui passe de 0.6 EPT à 0.8 EPT.

**31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31301.00 Prestations de services de tiers

Dans le cadre des 20 ans du service, une action renforcée en collaboration avec les directions d'écoles est prévue pour mieux faire profiter les élèves de l'offre muséale de la Ville.

137 Musée d'art et d'histoire

**137.00 Musée d'art et d'histoire**

**30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

La variation de -0.24 EPT en page 8 correspond à la non-valorisation du personnel auxiliaire. Les stagiaires scientifiques engagés dans le cadre de la convention avec l'UniNE et/ou de la HE-Arc ne sont plus intégrés dans la dotation en personnel du musée. Cette dernière est de 15.66 EPT auquel s'ajoute un montant de 25'000 francs pour le personnel auxiliaire. En terme financier, cette démarche est neutre.

30490.09 Autres allocations (indemnités de piquet)

Le service de piquet non rémunéré a été jugé insuffisant. Une personne est tenue d'être de piquet proche du musée et joignable sur son téléphone portable du lundi au dimanche durant les heures où le musée n'est pas occupé pour le système d'alarme feu et effraction. Le statut du personnel prévoit une rémunération pour ce type de prestation, d'où le montant de 25'500.- francs.

**31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31301.00 Prestations de services de tiers

Au budget 2019, le transfert du Centre d'impression de la Ville (CIV) au Service d'achat, de logistique et des imprimés de l'État (SALI) implique un transfert de charges du groupe 39 vers le groupe 31, représentant 25'700 francs.

Sur le groupe 31, des efforts d'économie représentant un montant de 15'900 francs ont été inscrits au budget 2019. Ces efforts sont cependant masqués par le transfert de charges du groupe 39 vers le groupe 31.

Une explication générale du transfert de ces charges est donnée en page 3 pour toutes les entités de gestion qui travaillaient avec le centre d'impression.

## 138 Muséum d'histoire naturelle

### **138.00 Muséum d'histoire naturelle**

L'auditoire, vieillissant au niveau du matériel, va être réaménagé en 2019 afin de le remettre aux normes de fonctionnement et d'électricité. Cela permettra de répondre à des demandes de location plus optimales que ce qui est fait actuellement. Dans ce but, un montant de 50'000 francs est prévu au budget des investissements.

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

#### 311300.00 Achat de matériel informatique

Le montant de 101'000 francs ne concerne pas directement des achats de matériel informatique, mais est lié à la convention avec le service informatique et télématique d'UniNE (SITEL) pour la gestion informatique du Muséum (licences et postes de travail). Le Muséum est rattaché depuis très longtemps au SITEL, car il utilise certaines de leurs bases de données.

#### 31300.80 Téléphonie fixe

Le montant de 10'600 francs sous la nature « téléphonie fixe » est essentiellement prévu pour la location de 14 lignes et un raccordement (coût en 2018 : 8'164.80 francs pour les 14 lignes et 1'059.94 francs pour le raccordement, soit 9'224.74 francs). Seul le solde d'environ 1'400 francs est lié aux frais de communication.

Les commissaires demandent qu'une analyse soit faite afin d'optimiser ce poste (autre type de raccordement, solution IP).

### **43 Revenus divers**

#### 43090.01 Locations d'expositions

Par prudence, aucun montant n'a été mis au budget, car, à ce jour, aucune location d'exposition n'a encore été conclue pour 2019.

## 139 Musée d'ethnographie

### **139.00 Musée d'ethnographie**

Le chantier de la Black Box devrait se terminer dans le courant du printemps 2019, permettant ainsi l'inauguration d'une exposition temporaire en novembre. Dans la Villa de Pury, une des salles de l'exposition *L'Impermanence des choses* sera transformée conformément au programme d'exposition. Ainsi dans le cadre du Printemps culturel, une exposition consacrée à la mission de Jean Gabus dans la baie de l'Hudson en 1938-39 ouvrira ses portes à l'occasion de la Nuit des Musées au mois de mai.

### **30 Charges de personnel**

#### 30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Engagement d'un surveillant-concierge à 70%. Poste pleinement financé principalement par l'affectation d'une partie des montants versés aux prestations de stagiaires et par la réattribution d'un montant des prestations versées auparavant au CEG pour le développement d'un projet informatique désormais terminé.

## **13. Sports**

En 2019 auront lieu 3 manifestations très importantes en termes de gestion pour le service des sports : le prologue et départ du Tour de Romandie, les championnats du monde d'unihockey et la 20<sup>ème</sup> édition du festival des sports.

Le budget de fonctionnement reste globalement stable par rapport aux années précédentes.

### 142 Promotion et manifestations

Les charges induites par le festival des sports se trouvent sous cette rubrique comptable, tout comme la gestion du site internet, le magazine « lesSportslemag » qui paraît 2 fois par année ainsi que le soutien logistique à d'autres manifestations sportives.

#### **142.01 Ecoles du sport et camps multisports**

#### **31 Charge biens, services, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de service de tiers

Inscriptions Midi tonus en augmentation constante depuis 2013. Revenus entièrement reversés aux partenaires.

## **142.02 Promotion et manifestations**

### **31 Charge biens, services, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de service de tiers

Augmentation pour couvrir les frais d'étape du Tour de Romandie

## **143.05 Stade de la Maladière**

Une augmentation du budget est induite par des coûts d'exploitation plus importants imposés par la Swiss Football League, compensée par des revenus locatifs plus importants de Neuchâtel Xamax FCS (voir commentaire des revenus financiers).

### **31 Charge biens, services, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de service de tiers

Frais d'entretien plus importants en Super League

## **33 Amortissement du PA**

33006.00 Amort. planif. biens meubles PA

Les frais d'amortissements de 10'000 francs concernent un véhicule d'exploitation (élévateur) acquis en 2018.

## **44 Revenus financiers**

44720.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA

Adaptation du loyer payé par Neuchâtel Xamax FCS pour la Super League.

## 144 Piscines

### **144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

#### **42 Taxes**

Le chiffre d'affaires est fortement corrélé aux conditions climatiques de la



saison estivale ; la Ville note toutefois une érosion sensible du revenu annuel issu de la billetterie depuis 2016. Cette situation pourrait avoir diverses origines : l'émergence et le développement d'autres centres aquatiques en Suisse (Bernaqua, Aquabasilea, Renens, Le Bouveret) et des sports aquatiques ludiques sur le lac (paddle, wake-board, kitesurf, etc.) pour les familles, la vétusté des équipements ludiques au Nid-du-Crô, la baisse du pouvoir d'achat et les changements d'habitudes de consommation en matière de loisirs. Un rapport qui tient compte des améliorations structurelles possibles pour améliorer l'attractivité des piscines du Nid-du-Crô sera soumis au Conseil général dans le cadre de la prochaine planification financière.

A noter que le nombre d'entrées comptabilisées est relativement stable. Les nageurs font un plus large usage de leur abonnement.

#### **145.00 Patinoire**

#### **36 Charges de transfert**

#### **42 Taxes**

Le syndicat intercommunal verse en 2018 une indemnité de 900'000 francs à la Ville pour le mandat de gestion y compris les ressources humaines. Pour 2019, le montant est réduit de 15'000 francs, dans la mesure où l'activité de nettoyage en week-end a dû être confiée à une entreprise de nettoyage. Ces coûts-là sont dès lors à la charge du syndicat et non plus de la Ville.

## **15. Tourisme**

### 147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

#### **147.00 Tourisme**

En 2019 auront lieu diverses manifestations dont les 40 ans de la zone piétonne, élément d'attractivité touristique, le Tour de Romandie, les championnats du monde d'unihockey et le projet Ding Dong. Ce projet émane des hôteliers de Neuchâtel qui se sont approchés de la Ville pour lancer l'idée. A l'heure actuelle, 20 partenaires ont souscrit à l'achat d'une statue en forme d'horloge.

Une statue coûte 1'350 francs et chaque propriétaire s'alloue les services d'un artiste local pour la décorer avant qu'elles soient toutes disposées à

proximité du centre-ville entre mai et septembre 2019. L'année 2019 sera également marquée par le concours d'architecture de l'auberge de jeunesse.

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31200.01 Eau- PA

31200.02 Electricité

Les frais d'eau et d'électricité qui passent à 0.- franc sont en lien avec la borne Euro-relais qui va être renouvelée aux Falaises. Ce parking réservé aux campings caristes est en cours d'amélioration et permettra d'accueillir 12 camping-cars au lieu des 4 actuels. Comme le parking sera payant et que les recettes iront au service communal de la sécurité, les charges liées à l'eau et l'électricité seront prises en charge par ce même service.

31300.01 Prestations de services de tiers

Les 56'000 francs d'augmentation seront pour le Tour de Romandie à hauteur de 30'000 francs, le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la zone piétonne pour 20'000 francs et les championnats du monde d'unihockey pour 6'000 francs.

### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Une diminution de 10'000 francs dans les subventions qui est un réel effort de diminution. 250'000 francs sont prévus pour Tourisme neuchâtelois, 45'650 francs pour Jura 3 Lacs, 15'000 francs Trivapor, 20'000 francs pour Chocolatissimo, un montant encore à définir pour le projet Ding Dong qui dépendra du nombre de statues et diverses autres subventions de prévues.

### **48 Revenus extraordinaires**

48930.00 Prélèv. s/préfinancements du capital propre

La suppression des 125'000 francs correspond à la dissolution de la réserve qui avait été activée pour Neuchâtel Ville du Goût via le fonds d'agglomération et valorisation urbaine.

La Neuchâtel Tourist Card était à la base une action anti franc fort et a eu un impact très fort. Le financement se fait par l'hébergeur qui encaisse une taxe de séjour. Cette taxe doit être affectée au confort de l'hôte, elle

est donc utilisée pour financer la Tourist Card. Chaque touriste qui passe par une structure officielle la reçoit. Les musées qui y participent reçoivent une compensation financière. Elle est donc financièrement neutre pour la Ville.

## **Conclusion**

Si la conjoncture économique semble s'améliorer, le contexte politique cantonal dans lequel la Ville de Neuchâtel évolue reste incertain. La perte d'un point d'impôt sur les personnes physiques au profit de l'Etat dès l'exercice budgétaire 2019 en témoigne. Les effets sur notre commune des réformes concernant la péréquation intercommunale et la fiscalité discutés actuellement par les autorités cantonales ne sont pas encore chiffrés, ce que regrettent certains commissaires.

Compte tenu de ces éléments et de ceux mentionnés en introduction de ce rapport, la commission financière reste convaincue que seul un travail sérieux visant à mettre en adéquation les charges et les revenus permettra d'envisager l'avenir financier de la Ville avec sérénité. Le Conseil communal a finalement apporté à la commission financière en cours d'année 2018 des éléments qui serviront de base à une discussions complète sur cette question. La commission financière enjoint le Conseil communal à garder en tête l'objectif d'un équilibre du compte opérationnel à long terme (une fois retranché les amortissements supplémentaires liés à des réévaluations et compensés par des prélèvements sur le capital propre) pour calibrer l'ampleur de l'effort total à fournir.

Pour entamer les démarches en ce sens, la commission financière propose un amendement. Cet amendement porte sur les natures suivantes : 30 (charges de personnel) à raison d'une réduction de 300'000 francs, 31 (charges de biens et services, autres) à hauteur de 2'556'600 francs de réduction, 40 (revenus fiscaux) pour une diminution de 2.5 millions de francs concernant les personnes morales. Cette proposition d'amendement ne tient pas compte de l'impact des éventuels refus des autres projets d'arrêtés.

## Projet I amendé

### Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2019

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2019 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	280'771'900
Revenus d'exploitation	<u>-253'794'900</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	26'977'000
Charges financières	8'319'800
Revenus financiers	<u>-31'524'400</u>
Résultat provenant de financements (2)	-23'204'600
Résultat opérationnel (1+2)	3'772'400
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	<u>-5'578'000</u>
Résultat extraordinaire (3)	-5'578'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>-1'805'600</u></u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	55'179'800
Recettes	<u>-7'845'000</u>
Dépenses nettes	<u><u>47'334'800</u></u>
c) Le montant sous let b est composé des éléments suivants :	
Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	38'317'400
Crédits financés par des taxes	<u>16'862'400</u>
Dépenses nettes	<u><u>55'179'800</u></u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Les 5 rapports des sous-commissions financières (SCF) sont adoptés de la manière suivante :

SCFI : unanimité  
SCFII : unanimité  
SCFIII : unanimité moins une abstention  
SCFIV : unanimité  
SCFV : unanimité

Les sept projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

Arrêté I amendé : favorablement à l'unanimité  
Arrêté II : 1 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention  
Arrêté III : 4 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions  
Arrêté IV : favorablement à l'unanimité  
Arrêté V : favorablement à l'unanimité  
Arrêté VI : 1 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention  
Arrêté VII : favorablement à l'unanimité

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 22 novembre 2018

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Dimitri Paratte

Antoine de Montmollin

**Arrêté  
modifiant l'arrêté fixant la rémunération du  
personnel communal,  
du 7 décembre 1970**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- L'article 13, de l'Arrêté fixant la rémunération du personnel communal, du 7 décembre 1970, est modifié comme suit :

**Allocation  
complémentaire  
pour enfant**

**Art. 13.**- <sup>1</sup> Les membres du Conseil communal et du personnel communal ayant charge d'enfant(s) reçoivent une allocation complémentaire ~~pour enfant~~ de ~~145~~ **125** francs ~~chacun~~ **par enfant** à la condition de bénéficier de l'allocation cantonale pour enfant ou de l'allocation cantonale de formation professionnelle.

<sup>2</sup> **Lorsque les deux parents travaillent dans une administration publique ou para-étatique offrant une allocation complémentaire, le cumul des droits ne peut pas dépasser 125 francs.** ~~Il ne peut être perçu qu'une seule allocation complémentaire par enfant.~~

<sup>3</sup> ~~Si les deux parents travaillent dans une administration publique ou para-étatique offrant une allocation complémentaire, celle-ci sera touchée par celui dont le taux d'activité est le plus élevé et proportionnellement à la somme des taux d'activité de chacun d'eux, jusqu'à concurrence de 100%.~~

<sup>4</sup> *inchangé.*

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur dès sa sanction par le Conseil d'Etat.

Projet III

**Arrêté  
concernant les crédits d'engagements  
inférieurs ou égaux à Fr. 250'000.-  
ne faisant pas l'objet d'un rapport au Conseil général  
pour l'exercice 2019**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit budgétaire total de 125'000 francs est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement inférieurs ou égaux à 250'000 francs et supérieur à 200'000 francs figurant dans les listes détaillées annexées au rapport concernant le budget 2019. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

**Art. 2.**- Le montant indiqué à l'article premier est composé des éléments suivants :

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	125'000
Crédit financés par des taxes (non soumis au mécanisme de maîtrise des finances)	0
	<hr/>
Total	125'000
Recettes et prélèvement à des fonds	0
	<hr/>
Total net	<u>125'000</u>

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté  
concernant les crédits  
pour faire face à des imprévus  
pour l'exercice 2019**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit budgétaire total de 1'050'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

**Art. 2.**- Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux directions / aux sections de la manière suivante :

a) Infrastructures	300'000
b) Urbanisme	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	300'000
	<hr/>
Total	1'050'000
	<hr/> <hr/>

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.



Projet V

**Arrêté  
concernant le subventionnement de réalisation  
d'installations solaires photovoltaïques privées  
sur le territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant annuel de 500'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

**Art. 2.**- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles 2019 versées sera prélevé au fonds communal pour l'énergie.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

**Arrêté  
relatif au subventionnement  
des abonnements de transports publics  
acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les adultes domiciliés en Ville de Neuchâtel pourront acquérir l'abonnement annuel « Onde verte » qui comprend les zones 10 et 11 au tarif junior/senior.

**Art. 2.**- La subvention peut également être obtenue pour les adultes domiciliés en Ville de Neuchâtel pour les autres abonnements annuels « Onde verte » qui comprennent au minimum les zones 10 et 11 et les abonnements généraux CFF, la subvention étant limitée au montant correspondant à la réduction visée à l'article premier.

**Art. 3.**- Le présent arrêté abroge l'arrêté relatif au subventionnement des abonnements « Onde verte » acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel, du 1<sup>er</sup> février 2010.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VII

**Arrêté  
concernant la désignation de l'organe de révision  
pour l'exercice 2018**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- En application de l'article 23 LFinEC et 20 RLFinEC, le Conseil communal propose de désigner la société fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) pour l'audit des comptes annuels 2018.

**Art. 2.**-Le préavis de la commission financière est requis.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.